

MIMET

mai 2014 numéro 164

informations

journal municipal d'informations de la Commune de Mimet

6^{ème} Trail de Mimet

toujours plus de participants



Rythmes scolaires,
Dans l'attente du
Gouvernement...

Promesse
tenue !
une nouvelle
baisse des
impôts locaux



LES TRAVAUX à La Diote



aux Moulières



au Village



Mimétaines, Mimétains, Mes Chers Amis,

Vous avez été 2785 votants aux élections municipales. C'est un très bon score de participation (71%), bien au dessus de la moyenne nationale (63,7%), vous avez ainsi témoigné d'un fort soutien à la Mairie et à la démocratie de proximité. Je remercie tous les électeurs, car votre geste citoyen montre l'attachement que vous portez aux valeurs de la commune que nous défendons.

Je remercie chaleureusement les 2069 citoyens qui ont voté pour notre liste d'Intérêt Communal, sans tenir compte des rumeurs et des ragots de quelques personnes opposantes et malveillantes.

Je regrette que l'équipe perdante ait contesté un tel verdict des urnes devant le Tribunal Administratif.

Pourtant, ces élections légitiment clairement l'équipe élue et lui donnent un vrai poids démocratique. Ce résultat d'un peu plus de 77% nous donne les moyens et surtout le devoir de continuer à travailler avec engagement et énergie en toute transparence et avec les compétences que vous avez reconnues.

Vous avez partagé nos choix, nos idées et notre style. Le résultat de cette élection ne laisse pas indifférent. C'est une belle victoire qui nous encourage à défendre notre conception de la vie communale à Mimet que nous poursuivons depuis 2001. Votre confiance massive nous oblige à ne pas perdre le Nord Républicain et le bon sens Mimétain !

Désormais ce qui nous rassemble doit être plus fort que ce qui nous sépare.

Aussi je vous appelle à me soutenir dans le combat que je mène avec 110 autres maires des Bouches-du-Rhône (sur 119 que compte le département) pour proposer un autre chemin qu'une gigantesque Métropole de Marseille. Si vous souhaitez m'aider, je vous remercie de me laisser un téléphone et une adresse postale par mail : mimet.mairie@wanadoo.fr



Mimet fait son Carnaval



Travaux de la Route de la Diote

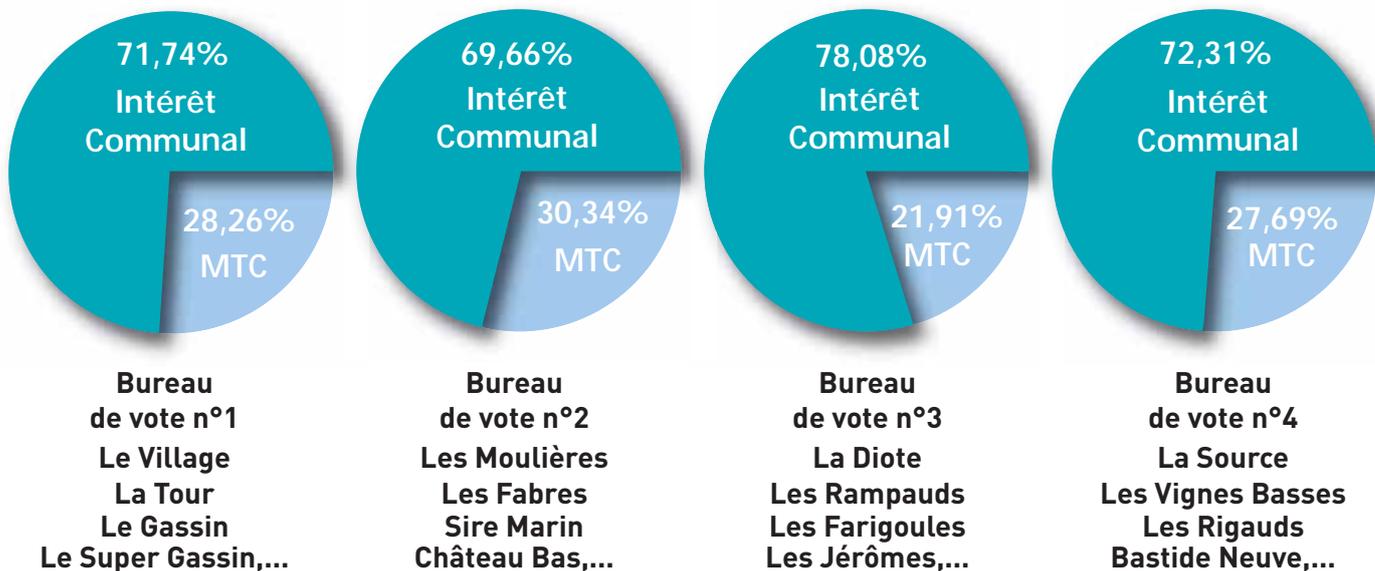
Nous Comptons sur Vous
Georges CRISTIANI

**“Nous
préservons
toujours Mimet”**

Résultat des élections municipales du 23 mars 2014

Résultats des élections du dimanche 23 mars 2014					Liste d'Intérêt Communal de Mimet Cristiani	Mimet transparence et compétence Busca
	inscrits	votants	nuls	exprimés		
bureau n°1	992	721	15	706	550	156
bureau n°2	994	712	19	693	496	197
bureau n°3	1127	785	44	741	613	128
bureau n°4	790	567	22	545	410	135
Total	3903	2785	100	2685	2069	616
Total %		71,36	2,56	68,79	77,05	22,94

Les résultats par bureau de vote



Avec plus de 71% de votants, les citoyens de Mimet ont montré et démontré leur attachement aux valeurs de la Commune de Mimet (la moyenne nationale de participation à ces élections a été de 63,7%). La liste majoritaire d'Intérêt Communal conduite par G. Cristiani a été élue à plus de 77 %. Les élections municipales ont été régulièrement conduites selon les exigences du Code Electoral. En soirée, après 18h, le dépouillement s'est déroulé conformément à la loi. Les résultats ont été proclamés le soir à 20h à la Salle des Fêtes. Dans une salle comble, Georges Cristiani a salué la bonne participation citoyenne des Mimétaines et des Mimétains en donnant rendez vous le samedi suivant pour la première séance du nouveau Conseil Municipal. Le lendemain, les 27 membres de la liste MTC ont déposé un recours devant le Tribunal Administratif pour contester ce scrutin municipal de Mimet. Le Tribunal tient séance le 28 mai 2014. Le jugement a été mis en délibéré. A l'heure où nous imprimons ce journal nous ne connaissons pas la décision du Tribunal. Va t'il annulé les élections de Mimet ? Va t'il donné tort à la liste MTC ?



Georges CRISTIANI
Maire



Corinne CENTARO
1^{ère} adjointe



Lordine BELARBI
Adjoint aux Travaux



Geneviève DALFIN
Adjointe aux Ecoles



Gilles FEDERIGHI
Adjoint à l'Urbanisme



Bernard MONTAGNA
Adjoint aux Transports, Eclairage Public et Réseaux



Marc PORTALIER
Adjoint spécial quartiers ouest



Gilbert MILLE
Conseiller Municipal Délégué au Village



Jeanne MAURICE
Conseillère Municipale Culture



Evelyne GODDYN
Conseillère Municipale Déléguée aux Moulrières



Daniel CARILLO
Conseiller Municipal Haut Débit



Anne KESSAS
Conseillère Municipale Contrôle de légalité et Métropole



Cédric RIEDEL
Conseiller Municipal Montage projets financiers, Sibam



Karen GAGLIANO
Conseillère Municipale Site Internet et Jeunesse



Eric CLAUDET
Conseiller Municipal Equipements sportifs

La Nouvelle équipe

Après avoir obtenu 77% des suffrages, la majorité d'Intérêt Communal dispose de 24 élus. La parité est parfaitement respectée avec 12 femmes et 12 hommes.

Comme cela se pratique à Mimet depuis 2001, l'équipe municipale travaillera dans l'intérêt général, pour tous les habitants, sans barrière politique.

Avec dévouement, depuis 2001, l'équipe municipale s'applique à faciliter le quotidien des habitants de Mimet. Les élus font leur possible pour améliorer la vie des familles Mimétaines.

Avec le soutien des bénévoles des associations, du Comité Feux, ou de Mimet en Fête, il est incontestable que la vie à Mimet est un peu plus douce qu'ailleurs, mais...

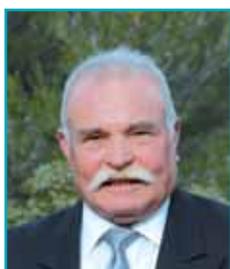
Si les élus sont au service de la population, la population a également le devoir de s'intéresser à la vie municipale. Dans le contexte économique national assez incertain, il est nécessaire que chacun n'attende pas tout de la mairie. Il est de la responsabilité de tous de veiller à respecter l'intérêt général.





Patricia VALCHUISA

Adjointe
à la Bibliothèque et
à la Grande Salle



Francis MOLINA

Adjoint à la
Sécurité



Muriel SASSI

Adjointe au Social,
Emploi et Petite
Enfance



Agnès IACOPONI

Conseillère
Municipale
Sentiers botaniques



Bertrand BALANSARD

Conseiller Municipal
Environnement, Canal de
Provence et Agriculture,



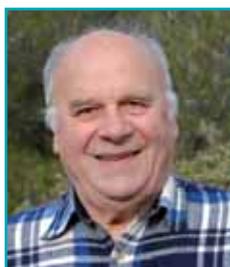
Véronique LEFEBVRE

Conseillère Municipale
Patrimoine



Kelly TAUREL

Conseillère Municipale
Défense, Jeunesse



Franco COPPONI

Conseiller Municipal
Embellissement



Roselyne FEDE

Conseillère Municipale
Actions sociales

Ce que vous devez savoir :

- ▶ Depuis 2001, aucun enfant d'élus, aucun conjoint d'élus ne peut bénéficier d'un emploi municipal. Ce principe est maintenu.
 - ▶ Depuis 2001, les travaux sont décidés après avoir consulté des entreprises, toujours choisies en raison de leurs prix les plus bas. La règle du "moins disant" est maintenue.
 - ▶ Depuis 2001, les investissements sont réalisés sans contracter d'emprunts. Cette ligne devrait pouvoir être maintenue pour maintenir une dette à zéro.
 - ▶ Les 24 élus ont tous une délégation de travail. A ce titre, elles et ils sont tous indemnisés.
 - ▶ Les Conseillers Municipaux reçoivent une indemnité mensuelle partagée avec celles des Adjointes et du Maire.
 - ▶ Le Maire reçoit une indemnisation d'un montant mensuel net de 1 289 € net. (Le député écologiste bénéficie tous les mois d'un salaire 10 fois supérieur de 12 870 € et d'une indemnité de secrétariat de 9 504 € par mois).
 - ▶ Le Maire a été élu Président de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône.
- En tant Président de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône, G. Cristiani reçoit 0 €, c'est une fonction bénévole.

municipale de Mimet



**Une équipe
municipale
au service
de tous
les habitants
de Mimet**



AU FIL DU PREMIER TOUR

MIMET

Cristiani fait la course en tête des maires élus.

Comme vingt-quatre de ses collègues du pays d'Aix qui sont passés au premier tour, le maire (officiellement étiqueté divers gauche, ce qui l'a d'ailleurs fait bondir avant le premier tour...) de Mimet a été réélu dès dimanche soir. Mais au compteur du pourcentage de voix recueillies sur son nom (si on excepte les communes où une seule liste était en course), Georges Cristiani l'emporte haut la main avec 77% des suffrages. La deuxième marche du podium est occupée par l'UDI Robert Dagorne, à Éguilles, avec 71,3% des suffrages exprimés: Guy Albert (DVG) ferme le ban à 71%.



Mimet, le 20 mars 2014

Monsieur Michel Cadot
Préfet de la Région PACA
Préfecture des Bouches-du-Rhône
Boulevard Paul Peytral
13282 Marseille Cedex 20



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de MIMET

N/Réf : GC/NN/2014. 384

Monsieur le Préfet,

Je viens de constater dans les listes que vous avez publiées sur Internet, malgré mes protestations (et celles de nombreux candidats aux élections municipales), que vos services persistent dans leur acharnement à classer les candidats selon leurs propres critères politiques.

La classification imposée par l'Etat est inadaptée. Ce classement arbitraire est devenu en un « clic de souris » un acte officiel qui vient fausser le débat démocratique local.

La démarche de l'Etat, au prétexte d'informer les citoyens, classe les Maires sur de faux critères qui ne prennent pas en compte la réalité locale de Mimet, hors des jeux d'appareils.

Je suis un Maire Sans Etiquette !

Depuis 13 années, nous gérons la Mairie de Mimet sans clivage politique et je suis un Maire sortant toujours Sans Etiquette qui veut se présenter aux citoyens de la commune, sans avoir à subir préalablement un triage et un classement par vos services.

Si je peux comprendre la nécessité de répondre aux demandes de votre Gouvernement, j'accepte difficilement que vous osiez de façon arbitraire, m'assigner à « résidence politique », classer mes opinions, répertorier mes engagements, disperser mes convictions pour finalement distraire l'électeur de son devoir de vote.

Monsieur le Préfet, je vous serais très reconnaissant de donner instruction à vos services de ne pas enfermer l'humble élu local que je suis, dans un tiroir de parti politique quel qu'il soit.

J'espère que vous entendrez cela car l'attachement aux critères politiques classiques n'est pas ma priorité, ni je pense, celle des électeurs pour les élections municipales à Mimet. Nos critères d'élaboration des listes ne sont guidés que par l'intérêt communal.

Je vous serais reconnaissant de faire rectifier l'étiquette que vos services m'ont attribuée pour ne pas fausser la démocratie locale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués. et ls

plus respectueux



Georges Cristiani
Maire de Mimet



CARNET DE CAMPAGNE

MIMET

Le maire sortant Georges Cristiani écrit au préfet sur la classification des listes

Le maire sortant sans étiquette de Mimet, candidat à sa succession, Georges Cristiani (photo ci-dessous) a écrit au préfet de région, Michel Cadot, au sujet de la classification politique "imposée par l'Etat" aux différentes listes, le qualificatif "sans étiquette" n'étant plus accepté. "Malgré mes protestations et celles de nombreux candidats, vos services persistent dans leur acharnement à nous classer selon leurs propres critères politiques, écrit Georges Cristiani qui demande rectification. Ce classement arbitraire est devenu, en un clic de souris, un acte officiel qui vient fausser le débat démocratique local. Je suis un maire sans étiquette qui, depuis treize années, gère la mairie de Mimet sans clivage politique et je suis un maire sortant toujours sans étiquette qui veut se présenter aux citoyens de la commune, sans avoir à subir préalablement un triage."



Un autre candidat, José Manzano à Meyreuil, disait, hier, son mécontentement de voir sa liste citoyenne, classée "divers gauche". Il avait choisi "liste divers" qui convenait le mieux, selon lui, à la "démarche citoyenne" de son équipe. "Je me suis retrouvé classé à gauche sur une décision purement arbitraire."

/ PHOTO SERGE MERCIER

“Je reste un Maire sans étiquette, c'est ainsi que nous pourrons continuer à développer Mimet, sans être dirigé par aucun parti politique”.

Les bénévoles du CCFF de Mimet



Bravo et merci à tous ces bénévoles qui protègent nos forêts et qui sont toujours présents lors d'intempéries. C'est grâce à eux que nos familles vivent plus tranquillement, en période estivale, quand ils traquent les départs d'incendies. En période hivernale, les bénévoles répondent toujours présents, jours et nuits, lorsqu'il faut procéder au déneigement et au salage des routes et des chemins communaux.

Commémorations

A Mimet, le devoir de Mémoire fait partie de la vie communale. Sans esprit nationaliste, mais avec respect pour la République, la France et les Français, les commémorations ne sont jamais oubliées à Mimet.



Médillés du travail



A Mimet, les médaillés du travail sont toujours récompensés. C'est une tradition à laquelle nous tenons beaucoup. Elle permet d'encourager le travail et de l'honorer. Monsieur le Maire et les élus "épinglent" les femmes et les hommes qui ont accompli leur mission professionnelle.



A la rentrée prochaine le temps d'activité périscolaire est le vendredi de 13h30 à 16h30 (non obligatoire).

Si le nouveau Décret du 7 mai est appliqué dans les 3 écoles communales de Mimet :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
matin	8h30/11h30	8h30/11h30	8h30/11h30	8h30/11h30	8h30/11h30
après-midi	13h30/16h30	13h30/16h30		13h30/16h30	Activités

Le mercredi matin remplace le vendredi après-midi

Le décret impose : 1 journée scolaire ne doit pas dépasser 6 h et une demi-journée ne doit pas dépasser 3h30
24 h hebdomadaires et 864 h annuelles (24h x 36 semaines)

- ▶ Si on prévoit moins d'heures hebdomadaires, il faut déborder les heures manquantes sur les vacances d'été,
- ▶ Si on prévoit plus d'heures hebdomadaires, le décret n'est plus respecté.

Les rythmes scolaires

86 % des familles de Mimet sont contre la mise en place de la nouvelle réforme des rythmes scolaires. Le Conseil Municipal a voté contre les décrets des 2 Ministres de l'Education Nationale. A l'heure où est imprimé ce journal, nous avons aucune certitude sur l'attitude du nouveau Ministre. Pourtant, à Mimet, un long travail de concertation a été organisé avec les différents partenaires (Education Nationale, Parents d'élèves, Enseignants) pour l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires. Le mardi 20 mai une nouvelle réunion de concertation s'est tenue à La Tour...

Depuis plus d'une année, le Maire de Mimet, les élus, les Parents d'Elèves, les Enseignants se réunissent, se concertent et discutent pour tenter d'aboutir à la meilleure application des nouveaux rythmes scolaires décrétés par un Ministre qui aujourd'hui a été remplacé par un autre. Tous les scénarios ont été envisagés. Madame l'Inspectrice d'Académie est venue à plusieurs reprises défendre ce projet national. Mais, nous devons constater aujourd'hui, que ce projet qui initialement était utile aux enfants, a tourné en un véritable casse-tête pour les familles et pour les mairies de France. A Mimet, nous conduisons un long travail de concertation pour l'organisation de ces nouveaux rythmes scolaires.

Mais, il ne passe une semaine sans que des annonces médiatiques viennent se superposer les unes aux autres...

Des Ministres qui changent... La Mairie continue le travail

Le nouveau Ministre vient encore de modifier les choses. L'Etat, impose les directives sans financer les heures consacrées à l'animation péri-scolaire. Ce sont les communes qui devront payer les conséquences d'une réforme inutile et coûteuse ! Les finances communales seront donc sérieusement affectées. A l'heure où est imprimé ce journal, nous n'avons toujours pas des

instructions précises sur ces nouveaux rythmes scolaires. Nous avons donc décidé de réagir : **le temps d'activité périscolaire proposé à la rentrée scolaire de septembre prochain, est le vendredi de 14h à 16h30.**

Le temps d'activités périscolaires (TAP) de 13h30 à 16h30 le Vendredi

Durant ce temps, différentes activités seront proposées à vos enfants. Elles ne seront pas obligatoires. Les familles seront libres d'y inscrire ou non leur(s) enfant(s). Ces activités seront gratuites pour les familles et vous seront présentées en début d'année scolaire. En début d'année scolaire une fiche d'inscription vous sera remise. Cette fiche devra être complétée et retournée en mairie.

Les Grands de l'Ecole
communale
de la Tour



Les grands CM2

Les Grands de
l'Ecole communale
des Moulières



Promos
2014

La Grande Salle de Mimet accueille l'Ecole du Cirque des enfants des Moulières

Classe de Cirque

La Grande Salle Polyvalente-Gymnase a été utilisée durant la semaine du 14 au 18 avril 2014 par les élèves de l'Ecole des Moulières.



Cette année les enseignants de l'Ecole Communale des Moulières ont organisé 2 classes découverte pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Les projets ont concerné 123 élèves au total. Le premier projet s'est déroulé du 7 au 11 avril 2014, au Centre de Vacances Leval Saint-Paul à Baratier (05) sur le thème du cirque pour les cinquante élèves de CM1-CM2.

Le second s'est déroulé à Mimet dans **La Grande Salle** avec la Compagnie de cirque "Zébulon" durant 10 jours, ainsi qu'une sortie au cirque. Une aide de la Mairie de 4 000 € a été accordée à l'Ecole des Moulières pour ces classes découvertes. Mais qui donc avait fait courir la rumeur que que La Grande Salle Polyvalente-Gymnase n'avait pas été construite pour les Mimétains ?...

"La Grande Salle Polyvalente-Gymnase de Mimet est un très bel outil qu'il convient de gérer avec respect pour l'argent public et suivant des règles strictes d'utilisation. Pour cela, Monsieur le Maire m'en a confié la gestion en me précisant que cet investissement a été créé pour les Mimétains. Je veillerai à son utilisation dans le respect de l'intérêt communal". Patricia Ferrand, Adjointe Déléguée à la Grande Salle de Mimet



Durant la campagne électorale, des propos les plus fantaisistes ont été tenus sur l'utilisation de la nouvelle Grande Salle de Mimet. Depuis sa présentation à la Population, le mercredi 11 décembre 2013, le repas des Séniors s'y est déroulé. Une présentation de l'Ecole du Cirque des élèves des Moulières illustre aujourd'hui ses capacités. Les lecteurs de ce Mimet Infos apprécieront les services que peut rendre cette Grande Salle, qui est également un Gymnase pour les Mimétains.



écoliers à Mimet

Dans le cadre de la classe découverte, les élèves des CP, CE1 et CE2 de l'Ecole Communale des Moulières ont "fait du cirque". La troupe "Cirk'oui" est intervenue à raison de 3 journées par classe. Les enfants ont participé à des ateliers d'équilibre sur des balles, des cerceaux, des foulards et des assiettes, de jonglage et d'acrobatie. Ils ont même fait des pyramides et des tours de clown. Le Vendredi 18 avril pour clôturer ces deux semaines ponctuées de rire et de jeux, les enfants ont présenté un spectacle devant leurs familles qui les ont applaudis très fort.

La Mairie de Mimet a lancé le projet de construction d'une Grande Salle Polyvalente-Gymnase en 2008 pour répondre aux exigences de la Culture et du Sport. Promesses tenues !

"En 2013, la Grande Salle a été inaugurée après 6 années de montage de dossiers et de construction". Alain Sorel, ancien Adjoint responsable des Grands Travaux.

Cet investissement de plus de 2,6 millions d'euros a été réalisé sans contracter d'emprunt auprès des banques, ni d'augmentation des impôts communaux sur les familles de Mimet.

Cet outil de 1500 m² a été conçu pour les Mimétains. Il convient désormais d'en assurer le maintien en bon état et une fréquentation la mieux organisée possible. Un tel outil ne se gère pas dans l'amateurisme, car les frais de fonctionnement dépasseraient les possibilités financières de la Mairie. Un gardien responsable de la sécurité et de la fréquentation a été recruté auprès du service des armées de la Gendarmerie Nationale. Cet ancien Gendarme, rémunéré et logé par la Mairie sur place, est désormais en charge de la surveillance, de la sécurité et de l'application des règles d'utilisation.



n° 164
mai 2014

11



Route de La Diote

L'état de la Route de La Diote nécessitait une rénovation. Les riverains et les utilisateurs attendaient cet investissement important mais nécessaire du Conseil Général des Bouches-du-Rhône. Les voici satisfaits ! Toutefois, il est important de rappeler que cette route est placée sous la responsabilité pleine et entière de la Direction des Routes Départementales (ancienne DDE) et que les règles d'utilisation sont fixées par cette administration départementale. La Mairie ne peut donc pas imposer la réglementation de la vitesse. Malgré nos demandes de limitations des vitesses, celles-ci n'ont pas été prises en compte, hors agglomération. Il est donc demandé aux automobilistes d'être très prudents sur cette Route de La Diote et d'être très vigilants, notamment dans la traversée du Hameau de La Diote, au Carrefour avec le chemin des Jérômes et jusqu'à la limite communale avec Gréasque.

La route de La Diote a été rénovée



travaux



Monsieur Jean Noël Guérini, Président du Conseil Général, soutient la Mairie de Mimet avec beaucoup d'engagement. Lorsque les dossiers de demandes de subvention sont montés et présentés par M. le Maire, ils sont acceptés par l'assemblée départementale. Les travaux sur la commune, notamment de voirie sont subventionnés à 80%. En ce qui concerne la limitation de vitesse et les aménagements de sécurité, Monsieur le Maire est intervenu à de multiples reprises auprès de la Direction des Routes pour prendre en compte la dangerosité des routes départementales qui traversent la Commune.



n° 164
mai 2014

12



La Route de La Diote est une route départementale placée sous la responsabilité de la Direction des Routes Départementales des Bouches-du-Rhône





RD 46g Route de La Diote

Les routes départementales sur la Commune nécessitent une vigilance accrues des automobilistes. Le Département gère toutes les routes des Bouches-du-Rhône. Les RD 7 (route de St Savournin), RD8 (route du Géant) , RD46g (route de la Diote) et RD58 (route de Puits Gérard) RD8d (Rue de Pergine), RD10 (Route de Sire Marin) peuvent être dangereuses et parfois meurtrières. Cet hiver, en janvier 2014, un accident mortel a emporté Jean Claude Nouira, dans le virage de la Pignatelle.

travaux

Ce n'est pas la Mairie de Mimet qui décide des règles de circulation sur les routes départementales qui traversent la commune : RD46g, RD8, RD7, RD RD58, RD8d. En cas de neige et de verglas la Mairie ne peut pas intervenir.



n°164
mai 2014

13



Conseil Général
des Bouches du Rhône



Les Ecoles Communales de Mimet font l'objet d'une attention particulière de la Mairie. Après avoir totalement rénové l'Ecole des Moulières (toitures, fenêtres, cour, etc...), il était devenu nécessaire, aux Ecoles Maternelle et Elémentaire de La Tour, de modifier les entrées et de les sécuriser.

L'entrée des écoles

Rénovation et sécurisation de l'entrée de l'Ecole Elementaire et Maternelle de La Tour



Le mur de pignon ouest en cours de travaux



de la Tour



Conseil Général
des Bouches du Rhône

et réfection des façades



Des écoles entretenues et embellies pour un meilleur accueil de nos enfants

L'entrée de la Maternelle a été requalifiée pour permettre aux parents de rejoindre la Maternelle dans la propreté. Le portail a été sécurisé. Les revêtements ont été renouvelés.

Il ne s'agit pas de "simples goudonnages", mais d'une véritable et totale requalification qui assure une sécurité accrue et un plus grand confort pour les parents et les élèves. Souvenez-vous en 2001, les cars reculaient parmi les enfants qui sortaient des écoles maternelle et élémentaire...



Une façade d'école élémentaire totalement renouvelée

Le personnel était mobilisé pour guider les deux cars dans leurs dangereuses manoeuvres de recul. Aujourd'hui quatre cars sont nécessaires au transport gratuit des enfants. Les quatre cars nécessitent une voirie adaptée à leur fonction de prise des enfants dans une totale sécurité.

Les façades de l'Ecole Elémentaire ont été refaites cette année. Elles avaient fait l'objet d'une dernière rénovation, il y a déjà 15 ans !...

L'entrée des Moulières



travaux

Aujourd'hui, c'est au tour de l'entrée des Moulières d'être réaménagée. Un nouveau visage pour ce quartier de Mimet, longtemps négligé... et enfin réalisable.

L'entrée des Moulières par Puits Gérard a toujours été d'une extrême dangerosité. Les projets ont été multiples, mais jamais réalisés. Les discours ont été nombreux :

- certains projets étaient utopiques, comme celui du creusement d'un tunnel qui aurait détruit plusieurs maisons,
- d'autres projets étaient irréalistes, comme celui d'un rond point impossible à réaliser depuis les constructions de l'agence immobilière en 1999,
- certains projets de modification de sens de circulation étaient refusés par les Mouliérois : interdiction d'entrée par Puits Gérard et sortie autorisée. L'entrée se faisant par le Château Bas aménagé en 2005 par l'équipe municipale actuelle.

“En 2008, l'équipe municipale a décidé de cesser les palabres inutiles. Ce projet d'entrée du hameau des Moulières par le Puits Gérard a été présenté par Monsieur le Maire à la Présidente du Pays d'Aix qui l'a rapidement accepté, les travaux ont pu être lancés en 2010 et être terminés cette année” Lordine Bélarbi, adjoint aux Travaux.



n° 163
mai 2014

16



communauté du
PAYS D'AIX

De très gros moyens de travaux publics sont nécessaires pour de tels grands travaux.
Ce ne sont pas de "simples goudronnages électoraux"

est sécurisée



L'entrée des Moulières est désormais possible par deux carrefours : celui de Château-Bas construit en 2005 et celui de Puits Gérard terminé cette année, en 2014. Souvenez-vous en 2001 les entrées des Moulières étaient toutes les deux très dangereuses, l'une était délabrée par la «Pente Revelli» devenue Chemin de Saoutadou, l'autre était très risquée par la route de Puits Gérard. Aujourd'hui, le tourne à gauche de l'entrée Ouest par Puits Gérard assure une bonne circulation qui respecte la sécurité des piétons et des automobilistes (pour ceux qui respectent la limitation de vitesse à 50Km/h).

Le Rond-Point d'Intermarché est en cours d'étude par la Mairie, la Communauté du Pays d'Aix et le Conseil Général. Les constructions autorisées par l'ancien Service Urbanisme de Mimet en 1998 (sous la précédente municipalité) ont définitivement annulé le projet de Rond Point qui aurait été facilement réalisable avant que ne soit construits le bâtiment des cabinets médicaux et des petits commerces en face Intermarché. Il aurait été si facile de descendre de 20 mètres ces constructions ! Le Rond Point d'Intermarché serait réalisé depuis longtemps...

A la suite de ces erreurs d'aménagement de l'ancien service urbanisme municipal, la municipalité actuelle a donc été contrainte de se lancer dans une suite de procédures complexes et coûteuses :

- tout d'abord acheter le terrain des Houillères (situé au dessus d'Intermarché de l'autre côté de la route),
- puis lancer le projet de démolition des bâtiments de la Mine,
- puis reloger les 2 entreprises (Imprimerie DDI et Ferronnerie),
- puis élargir la route jusqu'à l'entrée du Puits Gérard,
- pour enfin pouvoir lancer les études de création d'un Rond-Point à la sortie d'Intermarché.

Que de temps perdu, que de dépenses inutiles ! Il aurait été si facile, en 1998, de décaler de 20 mètres la construction du bâtiment de l'agence immobilière, des cabinets médicaux et des petits commerces...

Mais il faut se rappeler qu'en 1998, le Service Urbanisme de la Mairie de Mimet détenait la *vérité absolue* dans l'aménagement de la Commune... (heureusement que les électeurs ont une bonne mémoire et qu'ils n'ont pas confié la Mairie à une équipe qui comportait cette ancienne responsable du service urbanisme municipal...)



“L'entrée des Moulières par Puits Gérard était très dangereuse. Cet aménagement complète le dispositif de sécurité pour l'entrée et la sortie des Moulières” Evelyne Goddyn-Mounier, déléguée aux Moulières



travaux



n° 164
mai 2014

17



Passage du bus pour établir la géométrie de l'aménagement



 communauté du

PAYS D'AIX


La nouvelle entrée
des Moulières est
beaucoup mieux
sécurisée
qu'auparavant

“Nous avons été particulièrement attentifs à l'entrée des cars dans le Hameau des Moulières par la route de Puits Gérard. Plusieurs essais ont été nécessaires pour bien calibrer les aménagements. Nous avons été contraints de tenir compte de multiples paramètres de sécurité, avant de fixer les dimensions. Nous avons fait du mieux possible” Marc Portalier, Adjoint aux Moulières

Des passages pour les piétons ont été construits aux normes pour sécuriser les accès au nouvel abri de bus. Les élèves seront désormais en meilleure sécurité. Mais il est nécessaire de faire très attention, car de nombreux automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse de 50km/h. Des contrôles de vitesse seront effectués par la Gendarmerie Nationale.



Une piste cyclable et des glissières en bois ont été mises en place pour plus de sécurité



“Depuis 30 ans, cette entrée des Moulières était très dangereuse. Certains voulaient un tunnel, d'autres un sens unique d'entrée, Nous avons préféré une entrée sécurisée. Qu'en pensez-vous ?” le Maire de Mimet

La rénovation des bâtiments communaux se poursuit par la Salle des Fêtes du Village. Reconstruction de la toiture, changement d'une partie de la charpente, mise en place de tuiles neuves et réalisation des solins. Toutes les façades ont été rénovées.



Toiture et façade neuves de la salle des Fêtes

La Salle de Mimet est un espace principalement dédié "à la Fête". Il est nécessaire de procéder à son entretien et à sa sécurité et veiller à sa bonne utilisation. La façade a été totalement rénovée et nous avons procédé à la rénovation de sa toiture de tuiles. Les gouttières ont été remplacées. Les solins ont été complètement requalifiés pour parfaire l'étanchéité de la toiture.

Ces investissements étaient devenus nécessaires pour disposer d'un outil sécurisé et utilisable par les Associations et les Familles de Mimet. La Salle des Fêtes de Mimet est également le lieu institutionnel dédié aux Conseils Municipaux de la Commune.

Ainsi, il n'est pas nécessaire de construire une Salle du Conseil Municipal de Mimet. *"A Mimet, nous n'avons pas besoin d'une belle Salle de Conseil, comme cela existe dans de nombreuses communes de 5000 habitants. Chez nous, à Mimet, la Salle des Fêtes est suffisante pour accueillir les 27 élus de la Population"*
G. Cristiani, Maire de Mimet



Façade nord de la Salle des Fêtes



Façade sud de la Salle des Fêtes



Conseil Général
des Bouches du Rhône



travaux



n° 164
mai 2014

19



Les Magnolias

La nouvelle Rue des Magnolias aux Moulières : une réussite technique et esthétique !

travaux



20

Quelques "mauvaises langues" avaient présagé que "la Rue des Magnolias aux Moulières ne se ferait jamais...". C'était mal connaître la détermination de l'équipe d'Intérêt Communal. Rien ne les arrête ! Ni les difficultés techniques, ni le montage compliqué des dossiers de subventions, ni les élections... Désormais, la rue des Magnolias a fait peau neuve et toutes les maisons ont pris de la valeur (quelles que soient les options politiques des riverains...)! Un caniveau à fente et un caniveau dans l'axe de la rue permettent une amélioration de la collecte des eaux de ruissellement.

L'éclairage public a été totalement rénové, les réseaux aériens ont été enfouis et un muret a été construit pour maintenir le talus. Toutes les maisons ont été alimentées en électricité et en réseau téléphonique. 12 places de parking ont été créées pour les riverains, lorsque cela était possible. Tous les riverains ont pu constater que les parkings ont été réalisés selon des contraintes techniques, sans tenir compte des opinions politiques des habitants ... Désormais on ne pourra pas dire que "la Rue des Magnolias aux Moulières ne se ferait jamais..."

Extrait du Conseil Municipal du 6 mars 2014 (voir page 43)

Requalification des Myosotis, des Muguets et des Marjolaines aux Moulières

Evelyne Goddyn-Mounier, Conseillère Municipale Déléguée aux Moulières, a présenté au Conseil Municipal de Mimet du 6 mars 2014 un projet de **Requalification des rues des Myosotis, des Muguets et des Marjolaines** (pour les années à venir): "Depuis 2001, les rues des Moulières sont progressivement refaites. Les chaussées reçoivent un tapis d'enrobé neuf, les réseaux aériens sont mis en discrétion et enterrés. Le chemin des Moulières, l'avenue des Mufliers, les Mimosas et une partie de l'avenue des Myosotis ont déjà été refaits. Aujourd'hui, l'avenue des Magnolias est en cours de réfection. Afin d'assurer une continuité esthétique mais également technique du quartier des Moulières, et en vue de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, la Commune envisage de requalifier : les Myosotis, les Muguets et les Marjolaines, avec le soutien de nos partenaires".

Conseil Général : 453 689 €
Pays d'Aix : 151 230 €
Commune de Mimet : 151 230 €
Montant total des travaux : 756 149 €

Mme Boillon estime que "*la somme est exorbitante*" et que pour cette raison elle s'abstiendra sur ce dossier de travaux de requalification des Moulières.

G. Cristiani, Maire répond à Madame Boillon "*les montants des travaux aux Moulières sont effectivement élevés, car rien n'avait été fait avant 2001. Mais cette somme de 756 149 € a été évaluée très sérieusement. Les rues que nous avons rénovées aux Moulières ont toutes été conduites après des consultations d'entreprises et ce sont toujours les moins disantes qui ont été choisies. Mais ce sont des travaux très coûteux, car nous devons rénover totalement l'ensemble de la voirie, les enfouissements des lignes Edf et Télécom, le pluvial, l'alimentation de chaque maison par les réseaux, etc. Le montant des travaux de la rue des Magnolias qui sont encore en cours, se situe aux environs de 250 000 €*".

M. le Maire conclut en regrettant la désapprobation des travaux aux Moulières par Mme Boillon : "*Pour les travaux de ces 3 rues des Moulières, notre estimation de 756 149 € est donc logique : 250 000 € X 3 = 750 000 €. Le montant des travaux pour les Moulières n'est donc pas surestimé, comme vous le dites Mme Boillon, mais c'est à ce prix que nous continuerons à rénover les Moulières qui en ont bien besoin*".

Les aménagements de la nouvelle Rue des Magnolias aux Moulières n'ont pu être réalisés qu'après avoir acheté les terrains aux Houillères.



travaux



n° 163
mai 2014

21



Les travaux des Magnolias ont été complexes et coûteux, car il a fallu reprendre toutes les infrastructures de la chaussée qui avaient été délaissées depuis de trop nombreuses années.

Travaux au Village : Romarin Genets

goudronnage



n° 164
mai 2014

22



Démolition et reconstruction des trottoirs



Rabotage de la chaussée

Les élections municipales n'ont pas stoppé, ni accéléré les travaux sur la commune. Dans le même élan, et selon le programme pluriannuel de rénovation de la voirie communale, nous avons continué à requalifier les chemins et les rues de Mimet. Depuis 13 années, ce programme a permis de remettre à niveau une très grande partie de la voirie. Mais le travail, n'est pas terminé. *Tout au long des 6 prochaines années nous allons poursuivre cette mission. Aujourd'hui, il y a encore des chemins communaux qui sont en mauvais état, et certains ne sont même pas goudronnés. "Nous demandons aux personnes Mimétaines amnésiques opposantes de faire un effort pour se souvenir dans quel état nous a été transmise la voirie communale en 2001..."* Lordine Belarbi, Adjoint aux Travaux.

Ce ne sont pas de simples "travaux de goudronnage", mais des travaux longs, coûteux et durables



Les enrobés terminent les travaux



Mise en œuvre des enrobés



Curage des fossés

L'entretien des fossés et des valats est une préoccupation de la Mairie. En période d'intempéries, Mimet a souvent connu des écoulements d'eaux intempestifs.



aux Moulières



Par le passé, dans les années 80 et 90, il a été délivré des permis de construire, dans des secteurs sans tenir compte du problème du ruissellement des eaux. Les anciens réseaux pluviaux ont été abandonnés, voire détruits et aucun réseau pluvial n'a été créé. Ce problème est constaté, par exemple, à St Sébastien, à la Calade, au Gassin, où des constructions ont été autorisées dans le Vallat descendant du massif du Puech.

Des réseaux pluviaux ont été créés en 2005 aux Fabres, aux Jasmins et aux Gentianes. Un bassin de rétention a été créé en 2007. Aux lotissements Les Pins, le réseau a été construit en 2008. Cette année, aux Vignes Basses un réseau a été construit pour éviter les ruissellements intempestifs vers les habitations situées en aval. Mais la création des réseaux pluviaux est extrêmement complexe. Il est donc essentiel de faciliter l'écoulement des eaux par l'entretien des fossés et des valats.



à la Glacière



Mimet Altitude 500

"Merci de m'avoir réalisé cette publicité valorisante, qui me place à l'altitude 500. C'est classe !" Signé : le Village de Mimet



La rénovation du chemin des Vignes Basses se poursuit

Le Chemin des Vignes Basses est l'un des plus longs chemin de Mimet. Il a attendu longtemps sa rénovation... Ses trous, ses nids de poule, ses pierres ont usé des pneus et cassé des amortisseurs ! Mais il ne fallait pas désespérer... Pour ne pas emprunter et pour parvenir à une dette municipale nulle, les travaux de voirie sont toujours réalisés sans contracter d'emprunt auprès des banques. Avec de la patience, en diminuant les impôts, et avec le soutien du Conseil Général, et du Pays d'Aix, nous avons pu continuer à rénover ce chemin. Cette année, le Chemin des Vignes Basses a été totalement refait sur sa partie de la Grande Terre. En 2016, il sera totalement rénové.



Les associations

11 mai 2014

6^{ème} Trail de Mimet pour 654 coureurs



les news



n° 164
mai 2014

24



Départ du Parcours "Elite" :
42km / 2500m D+

Un nouveau parcours très technique passant par 5 grands cols (Mont Julien, Le Puech, Ste Anne, Pilon du Roi, Petite Etoile). Sur la crête entre le col Puech et le col St Anne, il domine tout le pays d'Aix en Provence avec la Ste Victoire, le Mont Ventoux et sur la gauche, la ville de Marseille et la Méditerranée avec ses îles.



Le Trail de Mimet existe depuis 2007, un nouveau parcours "Elite" de 42 km a été ajouté cette année mettant cette épreuve au plus au niveau national. A noter que dans le parcours de 10 km c'est Mme Martin, Mimétaine qui s'est classée 1^{ère} !

Les festivals de l'été à Mimet



13^{ème} festival de Théâtre

Jeudi 5 juin Présentation

18h30 – Château Bas

Venez découvrir les nouveaux spectacles du festival, rencontrer les comédiens et metteurs en scène. Ce moment convivial sera animé par Ipanema jazz quartet. Ouverture des réservations.

Du 28 juin au 4 juillet

21h30 – Château-Bas

Samedi 28 juin

“Just pas married” par la Compagnie Galliver.

Nous retrouvons Bruno Gallisa dans une comédie “chamboulante” permettant de passer une excellente soirée mêlant humour et décontraction.

Lundi 30 juin

“La mégère apprivoisée”

par la compagnie Les Têtes de Bois

Derrière la farce légère aux accents burlesques, Shakespeare scrute avec jubilation les égarements de l'âme humaine. Dans cette comédie de la vie et de l'amour, qui apprivoisera l'autre le premier ?

Mercredi 2 juillet

“L'Avare” par la compagnie L'Esquisse

Une des comédies “phare” de Molière. L'amour crée le point de départ dramatique de la pièce et le non-amour nourrit son développement. Le tout sur fond d'avarice, éternel défaut de la nature humaine.

Vendredi 4 juillet

“La fille du puisatier” par la compagnie ciné théâtre Baudrac

D'après le film de Marcel Pagnol. Un drame poignant dans une fresque provençale, d'où ressortent situations et personnages hauts en couleur.

34^{ème} festival

international de piano

de la Roque d'Anthéron

6 et 7 août Château-Bas - 20h



Mercredi 6 août

Iddo Bar-Shai piano

La Philharmonie Provence Méditerranée orchestre
Membres du Sinfonia Varsovia

Mozart :

Concerto pour piano et orchestre n° 21 en ut majeur K. 467

Beethoven :

Symphonie n°3 en mi bémol majeur opus 55 “Héroïque”

Jeudi 7 août Concert de jazz

Andrei Korobeinikov piano

Big Phat Band jazz

Gordon Goodwin direction

Jarrett - Joplin - Goodwin - Gershwin



Les associations

Amidos

Prochaines collectes

- Vendredi 20 juin 2014
- Jeudi 28 août 2014
- Vendredi 31 oct2014

de 15h à 19h30.

Ces collectes se déroulent à la Salle des Fêtes.

**Venez nombreux.
On compte sur vous !**



3^{ème} Age - La Chaumière

A la Chaumière, des sorties sont régulièrement organisées. Par exemple au Domaine de l'Arbois et à l'étang des Aulnes.

Ne restez pas seuls, venez nous rejoindre !

Le club est ouvert tous les jours pour le déjeuner et le mercredi toute la journée avec des animations comme le loto. On y fête aussi les anniversaires. Alors rompez votre solitude, on vous attend !



Les aînés au Domaine de l'Arbois



Les Séniors de Mimet à l'étang des Aulnes

Carnaval à Mimet, 5 ans déjà...

Le dimanche 30 mars 2014, pour la cinquième année, enfants et adultes déguisés ont envahi les rues de Mimet pour fêter Carnaval... Les musiciens et les Arlequines du groupe folklorique des Farandoulaire Sestian d'Aix-en-Provence ouvraient la marche à Caramentran sur sa potence, un Caramentran tout beau, tout neuf réalisé par les enfants et l'équipe du centre aéré mais voué, comme de coutume à une "mort" certaine...

Après un défilé autour du Bàrri et un arrêt danse devant la Mairie, Caramentran a participé à son procès aux côtés de son avocat et a accepté la sentence avec philosophie et grand courage. C'est un grand feu de joie qui a mis fin à son existence emportant avec lui tous les maux de l'année passée et permettant à chacun de repartir avec le printemps sur des bases propres et saines.

La fête s'est poursuivie à la salle des Fêtes de Mimet par un concours de costumes et un baléti dynamique... A l'an que vèn....e bòni vacanço !



 **imet bouge !**



Vide-Grenier et Festiv'Arts, une belle journée

les news



n° 164
mai 2014

28

Le vide-grenier de Mimet

Cette manifestation, créée en 2002, anime le village à chaque printemps. Les Mimétains sont de plus en plus nombreux à participer à ces rencontres. Sous prétexte de vider les greniers, les familles se rencontrent, discutent, et échangent autour des étals de chacun. Les Mimétains sont de bons vendeurs, des acheteurs attentifs, le marchandage se fait toujours dans la bonne humeur. Il n'est pas rare de rentrer chez soi avec plus d'objets qu'en début de journée. Les vendeurs se relaient sur les étals pour aller se promener et chiner dans les rues du village. La visite de Festiv'Arts à la Salle des Fêtes est un passage incontournable pour découvrir les œuvres que des Mimétains passionnés sont venus exposer. Qui a osé dire que Mimet était un *village dortoir*... !



*"Si tu penses
que Mimet est
un village dortoir,
viens et participe
à la vie du village.
Tu verras que Mimet
vit et vit bien".*



Les photographes qui ont animé Festiv'Arts, le 17 mai



Laëtitia Lieben et Fabrice Constant
Photographes - [Fastudio](#)
06 62 73 86 42 - fastudio22@gmail.com



Marion Kabac
[Margy Ariae](#)
auteur photographe
basée à Mimet
06 03 68 06 10
margy.photographies@gmail.com
margy-photographies.net
facebook.com/MargyPhotographies



Gaëtan Ducarme
[Superflu Photographie](#)
www.cargocollectivite.com/supe
gaetan.ducarme@wanadoo.fr



Ils ont participé à Festiv'Arts

Ils ont partagé leurs passions en exposant leurs réalisations et en montrant leur technique aux visiteurs

- ▶ Anne-Marie Penon fait du boutis
- ▶ Gisèle Beauconsin, dentellière au fuseau
- ▶ Brigitte Barouh, Créa Verre à Soie
- ▶ Arlette Djian, Peinture sur verre
- ▶ Francine Grisard, restaurateur d'art
- ▶ Annick Keller, aquarelliste
- ▶ Colette Marant, créatrice de bijoux
- ▶ Josiane Perreto, cartonnage, points comptés
- ▶ Michelle Ronot, artiste
- ▶ Imagine Bel, Bijoux en pâte polymère
- ▶ Gérard Tessier, maître verrier
- ▶ Bernard Duplessy, écrivain, historien
- ▶ Jérôme Viala, créateur de mobilier en métal

Les photographes :

- ▶ Marion Kabac
- ▶ Laëtitia Lieben
- ▶ Gaëtan Ducarme
- ▶ Fabrice Constant



Les enfants ont également animé la journée de Festiv'Arts par leurs œuvres :

- ▶ Jane Habert
- ▶ Méline Villevieille
- ▶ Carla Fede
- ▶ Loris Massardier
- ▶ Camille Patrosso.



Michelle Ronot toujours bénévole !
Après avoir été présidente de Mimet en Fête pendant de nombreuses années, Michelle, toujours créative, se consacre aujourd'hui à l'art sous toutes ses formes, pastels, céramique, poterie et santonière





Centre aéré chlorophylle

Prochainement à Fontbelle

Pour les 3-5 ans et les 6-8 ans - Thème : Les jeux du Monde

Du 7 au 11 juillet

Départ pour le continent Européen, la France : création de cartes postales, danses et chasse au trésor...

Sortie : Exposition "surface & bruissement" (expériences physiques)

Du 15 au 18 juillet

Direction le continent Américain, le Mexique : Création maracas et banjo, batailles d'eau, relais, jeux de ballons...

Sortie : Structures gonflables

Du 21 au 25 juillet

Excursion en Italie : Création du drapeau, jeux de mémoire, atelier cuisine, olympiades et batailles d'eau...

Sortie : Zoo de la Barben

Du 28 juillet au 1^{er} août

Balade, création d'enfants du monde, jeux d'eau, parcours et jeux musicaux, rallye photos...

Sortie : Accrobranches + jeu d'eau

Du 4 au 8 août

Pour continuer, escale sur le continent asiatique ! La Chine. Création de lanternes, parcours sensoriel, masques, jeu d'opposition...

Sortie : piscine

Du 11 au 14 août

Direction la Malaisie ! Cocktail party, danses, course d'orientation, album photos, création de colliers de fleurs...

Sortie : Inter centre Rally Photos

Du 18 au 22 août

Direction le continent africain ! Confection de jeux, d'instruments, chasse au trésor, jeux musicaux, danses...

Sortie : spectacle "Balade dans une coque de noix"

Du 25 au 29 août

Ah, nous voilà de retour à Fontbelle, pour le repos de nos voyageurs, Smoothie party, batailles d'eau, pétanque, chansons, colliers de fleurs ...

Sortie : Parc ambiance Jui Quong



Un été 2014 vitaminé !

Pour les 9-11 ans

Du 7 au 11 juillet

Causerie, speed ball, création de passeports, loup garou, atelier cuisine, course d'orientation, Times 'up

Sortie : Exposition "surface & bruissement" (expériences physiques)

Stage (inscription à la semaine) :

Multi loisirs (Ok Corral, Accrobranches, Speedwater, lac de Peyrolles, Laser Ball)

Du 15 au 18 juillet

Cricket, Hockey sur gazon, Création d'une carte du monde, flag, Parcours santé...

Sortie : Structures gonflables

Stage (inscription à la semaine) :

Aquatique (speedwater, randonnée avec masque, palmes et tuba, piscine, lac de Peyrolles...)

Du 21 au 25 juillet

Création de pignata, Relais, jeux de stratégies aquatiques, Baseball, Création d'un clip ...

Sortie : Piscine & volley

Stage (inscription à la semaine) :

Grimpette (escalade, accrobranche, slackline sur site extérieur et mur d'escalade)

Du 28 juillet au 1^{er} août

Randonnée, Beach soccer, Cluedo géant, Brochettes party, fresque

Sortie : Festimôme

Stage (inscription à la semaine) :

Street'art (hip-hop, jonglerie, équilibre sur slackline, spectacle en fin de semaine)



Du 4 au 8 août

Jeu de stratégies, loup garou, Tournois de ping pong, Cricket, Atelier sushi

Sortie : Labyrinthe Géant

Du 11 au 14 août

Création de fresques 3D, Ventre gliss, Beach volley, Jeux de société, escalade,

Sortie : Inter centre Rally Photos

Du 18 au 22 août

Beach volley, ventre gliss, Flag, Crêpes party, badminton...

Sortie : Lac de Peyrolles

Stage (inscription à la semaine) :

Multisports (flag, ultimate, beach volley, trampoline...)

Du 25 au 29 août

Pétanque, confection de brochettes, Speed ball...

Sortie : Parc ambiance Jui Quong

Stage (inscription à la semaine) :

Pocket Film (initiation aux techniques de films, création d'un scénario, prises de vues,...)

Fontbelle accueil Loisirs

Du 7 au 11 juillet

Stages multi loisirs

Ok Corral, Accrobranche, Speedwater, lac de Peyrolles, Laser Ball...

Du 15 au 18 juillet

Stage aquatique

Speedwater, randonnée masque, palmes et tuba dans les calanques, piscine, lac de Peyrolles...

Du 21 au 25 juillet

Stage grimette

Escalade, accrobranche, slackline sur site extérieur (Ste-Victoire) et mur d'escalade...

Du 28 juillet au 1^{er} août

Stage street'art

Hip-hop, jonglerie, équilibre sur slackline, graph, spectacle en fin de semaine

Du 18 au 22 août

Stage multi sports

Flag, ultimate, beach volley, trampoline...

Du 25 au 29 août

Stage pocket film

Initiation aux techniques de films, création d'un scénario, prises de vues, jeu d'acteur, montage, réalisation,



Horaires d'ouverture :

7h00 à 9h30 Accueil des enfants

16h30 à 19h00 Départ des enfants

Les inscriptions :

Le mercredi de 8h à 18h au centre de loisirs

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h à 18h30 aux écoles élémentaires

Fin des inscriptions le Mercredi 18 Juin

3 jours minimum par semaine

Pour les stages inscriptions à la semaine obligatoire.

Attention : Les sorties sont susceptibles d'être annulées ou modifiées

Contact :

Mimet Espace d'Activités

Domaine de Fontbelle, 13105 Mimet

04 42 58 95 12 ou 06 26 93 79 16

Soirée Corse

8 février

Charcuterie, fromage et vin du terroir, guitares en prime, voilà les ingrédients qui ont, une fois encore, fait de cette soirée corse une soirée des plus conviviales.



1^{er} mars Soleils mouillés



Le 1^{er} mars, la compagnie SOLAL nous a présenté son spectacle "Soleils mouillés" à la Salle des Fêtes.

Musiques du monde et chansons françaises, une ambiance "guinguette" était de mise et **le spectacle était gratuit.**

12 avril Concert "Voice Gang" : Encore un spectacle gratuit !!!

Vous étiez plus de 150 à venir applaudir les 18 choristes et les 3 musiciens qui se produisaient ce soir là à la salle des Fêtes.

Dans ce concert "Voice Gang" tous les standards du jazz et du swing étaient déclinés avec brio. Une soirée de grande classe !

La chenille processionnaire

environnement



La chenille processionnaire du pin est un ravageur hivernal des pineraies d'Europe du Sud qui atteint, en France, la limite de son aire d'extension.



A des degrés divers elle est présente sur l'ensemble des Bouches du Rhône où en raison du fort taux d'urbanisation, elle peut devenir une gêne.

Les dégâts

Sur les végétaux, les chenilles consomment la partie superficielle des aiguilles (limbes) qui, dès lors, se recroquevillent, jaunissent et meurent. Toutefois, une défoliation, même totale, ne provoque pas la mortalité des arbres atteints.

Sur les hommes et les animaux, la chenille processionnaire dispose dans les replis de sa peau d'une multitude de petits poils urticants et très hérissés qu'elle peut libérer en se cambrant dans une position de défense. Ces poils se détachent facilement et restent en suspension dans l'air ambiant.



n° 164
mai 2014

34

Nouvelle réglementation sur l'emploi du feu

par arrêté préfectoral n°2013354-0004 du 20 décembre 2013

Depuis le 1^{er} janvier 2014, il est interdit de brûler toute l'année

- pour les entreprises, les ménages ou les collectivités non soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Autorisation de brûler sans autorisation préalable de janvier à mai et d'octobre à décembre

- pour les propriétaires soumis aux OLD, les exploitants forestiers, agricoles et éleveurs.



Autorisation de brûler sur déclaration préalable en mairie et centre de secours de janvier à mai et d'octobre à décembre

- pour les exploitants agricoles, les éleveurs, pour le brûlage sur pieds de la végétation c'est-à-dire dans le cadre de l'élimination de la broussaille, par le feu des terres agricoles et pastorales,

Il est évidemment interdit de brûler dans tous les cas lors des pics de pollution.

Quand le brûlage est autorisé, certaines conditions doivent être respectées :

- il faut brûler uniquement de 10h à 15h30
- le vent doit être inférieur à 30km/h,
- être présent tout le temps du brûlage,
- avoir un point d'eau à proximité (tuyau),
- le tas de rémanents issus des OLD à brûler ne doit pas dépasser 3m de diamètre et 1m de hauteur,
- éteindre les cendres par noyade du foyer

liste "Mimet transparences et compétence"

Mimétaines, Mimétains,

Toute l'équipe de la liste municipale « Mimet Transparence et Compétence » remercie chaleureusement les 616 électeurs qui ont soutenu son projet et notre volonté de progrès pour notre village, lors de l'élection du 23 mars dernier.

Certes, nous n'avons pas recueilli l'adhésion de la majorité des citoyens, mais nous ne baissons pas les bras. Notre dynamisme et la jeunesse de notre équipe sont notre force pour aujourd'hui et demain.

A notre équipe de travailler encore et encore pour vous démontrer le bien-fondé de notre démarche et la compétence de chacun d'entre nous.

Nous allons poursuivre la construction d'un programme d'actions complet et cohérent nécessaire au réveil de la commune.

Nos objectifs :

- répondre à vos aspirations légitimes et améliorer votre quotidien,
- développer une gestion participative,
- instaurer une transparence de l'information communale.

Le 23 mars, la majorité des électeurs a choisi le programme présenté par la liste « Intérêt Communal de Mimet ». En républicains convaincus, nous souhaitons bonne réussite à l'équipe élue car elle est maintenant

responsable de notre cité pour les six prochaines années. Nous serons une opposition constructive, mais vigilante. Nous serons notamment attentifs à la mise en œuvre des promesses électorales.

Nous vous tiendrons informés, entre autres, de l'avenir de Château-Bas et de l'exploitation de la Grande Salle. Nous veillerons également au respect de la légalité et de l'égalité de tous les mimétains dans leurs droits et devoirs.

N'hésitez pas à vous appuyer sur nos trois élus du conseil municipal. Ils seront vos relais d'opinion.

Nous espérons que la majorité acceptera d'entendre nos voix malgré notre infériorité numérique, qu'elle respectera le pacte républicain et nous donnera l'accès, sans restriction, aux documents administratifs nécessaires à notre travail.

Dès demain :

- suivez notre action sur notre page Facebook
- participez et invitez-vous au débat de la commune
- avec nous soyez force de propositions et d'initiatives

Bien chaleureusement,

Toute l'équipe de Mimet Transparence et Compétence.

Contact Facebook :
mimettransparenceetcompetence
mail: patricebusca@gmail.com

Le mot de votre équipe municipale

Mimétaines, Mimétains, Nos Chers Amis,

■ Nous sommes très honorés d'avoir recueilli 77 % de vos suffrages, ce qui place Mimet au premier rang des 36 équipes municipales élues dans le Pays d'Aix. Votre vote massif pour notre équipe d'Intérêt Communal prouve que vous n'avez pas tenu compte des mauvais discours et ragots, colportés par des personnes, aujourd'hui dans l'opposition. Vous avez jugé les actes et vous avez rejeté les promesses et les rumeurs. Merci.

■ Toutefois, nous regrettons que les membres de la liste concurrente aient décidé d'encombrer les tribunaux. Sans vous le dire, sans "transparence", elles et ils ont entamé sournoisement une procédure judiciaire pour contester votre vote en Tribunal Administratif. Nous ne comprenons pas cette démarche suivie par les 27 membres de la liste d'opposition. Et vous, pouvez-vous comprendre une telle procédure ?

Comment 27 personnes, membres d'une liste dite "compétente", peuvent-elles contester 77 % de vos suffrages. L'écart entre les 2 listes a été de 1453 voix ! Avec 2069 électeurs pour l'Intérêt Communal et 616 électeurs pour Mimet Compétence, il aurait été sage de ne pas avoir de rancoeurs. Il est assez indigne de la part de 3 élus d'opposition, d'avoir osé présenter au Tribunal des accusations aussi révoltantes que "vols dans les boîtes aux lettres", et autres qualifications méprisables ! Nous attendons le jugement.

■ Quant à nous, avec notre Maire, nous ne vous décevrons pas et nous gérerons la commune dans une totale transparence, avec rectitude, avec une honnêteté exemplaire, avec autant de compétence possible et dans l'intérêt communal de tous les Mimétains.

Signé : les 27 membres de l'équipe d'Intérêt Communal de Mimet

JEUDI 20 MARS 2014

2

jeudi 20 Mars 2014
www.laprovence.com

Le fait du jour

GEORGES CRISTIANI, MAIRE (SANS ÉTIQUETTE) DE MIMET**M. Cristiani brigue un 3^e mandat.** / PHOTO N.V.

"La proximité finira par l'emporter sur la bureaucratie"

Porte-parole des maires qui ont combattu la loi qui crée la métropole d'Aix-Marseille, Georges Cristiani sera dimanche candidat (sans étiquette) à un 3^e mandat de maire à Mimet, la plus haute commune des Bouches-du-Rhône. Viscéralement at-

taché à son village et à son rôle d' élu local, il continue de penser que la future métropole, à laquelle Mimet sera obligatoirement rattachée, n'est ni une bonne idée ni la bonne échelle, ni même une structure dans laquelle se reconnaîtront les quelque 1,8 million d'habitants qui en feront partie lorsqu'elle existera, le 1^{er} janvier 2016. Mais, au-delà mé-

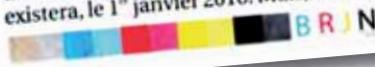
me de cette question, c'est l'esprit des réformes qui ont progressivement rogné le pouvoir des maires au bénéfice des intercommunalités qui interroge son sens de l'engagement public. "À mon sens, explique-t-il, ce n'est pas tant une question de pouvoir que de liens; ceux qui unissent les maires avec leur population et leur territoire. Cela reste une référence pour une immense majorité de Français et ça le restera de longues années encore, quelles que soient les réformes qui seront, ou non, adoptées."

Pour George Cristiani, "le sentiment d'appartenance à une terre et la force de la relation humaine qui unit les maires à leurs administrés reste très fort et ce n'est pas demain que ça changera." Il admet néanmoins que "les pouvoirs administratifs d'un maire n'ont pas cessé d'être rognés par les majorités successives depuis plus de 20 ans", regrettant que cette vo-

lonté réponde "plus à la nécessité d'adapter la structure administrative française à la réalité de l'Union européenne qu'à un besoin de la population française, qui n'a que faire de cette logique de fusion-acquisition empruntée au monde des affaires." Ce faisant, "on a remplacé les êtres humains par des machines à produire de la décision administrative", déplore le maire de Mimet, qui affirme pourtant "croire en la nécessité de structures intercommunales pour gérer ce qui relève effectivement d'un territoire plus vaste que la commune."

Il garde cependant espoir en l'avenir et se dit "persuadé que la proximité" finira par l'emporter sur "la bureaucratie" et que "les maires reviendront au centre du dispositif le jour où on réalisera que ce qui unit vraiment les gens, c'est leur sentiment d'appartenance à un territoire, la commune." Et ils sont nombreux à penser comme lui.

H.V.



métropole

n° 164
mai 2014

36

"Vous avez été plus de 77% à voter pour notre liste. Fort de ce score, je continuerai à proposer un autre chemin pour la Métropole de Marseille".

"La Métropole de Marseille est un des dossiers les plus importants issu des élections municipales. Vous savez que je suis impliqué contre ce projet avec 111 autres maires des Bouches-du-Rhône. Aussi, je vous appelle à me soutenir" Georges Cristiani

■ Cette loi, votée par notre député écologiste, ne concerne que Marseille. La loi sur les Métropoles pour Lyon ou Paris est différente pour Aix-Marseille-Provence. C'est donc une loi exceptionnelle !

Notre député écologiste a voté cette loi (pour être élu au scrutin de liste *conseiller métropolitain*). Et à Mimet, nos opposants sont soutenus par ce député du parti Ecologiste les Verts, qui a voté cette loi à l'Assemblée...

Des élus marseillais, des journalistes, des experts auto proclamés, des énarques, des hauts fonctionnaires de Bruxelles et de Paris, le député écologiste et certains de nos opposants municipaux, ont tous de *bonnes raisons* de vouloir créer une Métropole. Les partisans de ce niveau supplémentaire d'administration ont les mêmes discours politiques convenus : «*La loi pour Marseille est obligatoire*», il est «*nécessaire de l'accepter*». Ne livrons pas «*un combat perdu d'avance...*»

C'est faux ! Cette loi pour Marseille peut rester inapplicable (si elle n'est pas modifiée), comme des centaines d'autres en France. Si 111 maires la refusent et si les populations de 111 communes la refusent, il y a tout de même de bonnes raisons !

Les journalistes, friands de polémiques, caricaturent l'affrontement entre d'un côté 111 maires du département de toutes tendances qui représentent 1 million d'habitants, et d'un autre côté 9 maires dont le maire de Marseille, qui représentent aussi 1 million d'habitants.

C'est pratique car cela permet de choisir son camp, mais c'est stupide car cela interdit de comprendre ce qui se joue dans ce département.

Le chemin n'est pas dans l'affrontement stérile, mais dans la mise en œuvre du bon sens territorial.

- En Conseil Municipal de Mimet, j'ai été confronté à la conseillère municipale d'opposition qui est favorable à la Métropole de Marseille. Elle est aujourd'hui 4^{ème} sur la liste d'opposition...
- La loi édicte que la Métropole de Marseille fusionnera Mimet à 2 millions d'habitants, gérés par 10 000 fonctionnaires. Un empire bureaucratique ! La Métropole de Marseille *doit avoir en charge en lieu et place des communes* : l'urbanisme, les logements sociaux, les impôts, l'économie, le social et de multiples compétences de proximité, comme la voirie communale, les cimetières, les bornes de véhicules électriques, etc... ! C'est une folie politicarde ! C'est une feuille supplémentaire d'administration dans le mille-feuille français !
- Avec votre soutien, je ne doute pas que nous pourrions convaincre l'Etat d'adapter les décrets d'application de cette loi (: modes d'emploi des lois). Le Gouvernement ne pourra pas ignorer 111 maires et 111 populations de toutes tendances qui représentent un million d'habitants. En France, 1/4 des lois votées ne sont jamais appliquées... Pourquoi cette loi uniquement votée pour Marseille, par 10% des députés, contre l'avis de 111 maires, serait-elle appliquée sans modification et sans l'adapter à notre réalité ?
- La Métropole ne règlera pas les problèmes de sécurité et les graves difficultés financières de Marseille (3,27 milliards de dette). Mimet et les 111 autres communes ne peuvent pas financer Marseille sans s'appauvrir elles-mêmes et sans augmentation des impôts locaux. Avec l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône, nous proposons un autre chemin de coopération pour l'aire métropolitaine :
 - Nous sommes très favorables à une Métropole des Transports, car nous n'acceptons plus les embouteillages et les difficultés de déplacements entre Aix-Marseille-Aubagne-Martigues.
 - Nous sommes très favorables à une Métropole du Développement Economique, pour le maintien et l'accroissement de l'emploi et l'efficacité des entreprises.
 - Nous sommes très favorables à une Métropole de l'Environnement, car la nature ne connaît pas les frontières institutionnelles.
 - **Mais nous serons farouchement opposés à une Métropole fiscale qui déciderait à Marseille de nos impôts locaux sur les familles de Mimet.**
 - Nous sommes opposés à l'urbanisme Marseillais et resterons inébranlables pour maintenir notre droit du sol dans nos communes, car nous n'accepterons jamais que notre urbanisme et les logements de Mimet soient décidés par Marseille.

Mes chers concitoyens, ne tenez pas compte des propos de quelques apprentis négociateurs qui prétendent (par erreur ou par intérêt politique) que la fusion de Mimet à Marseille est gravée par la loi.

Cette loi sera adaptée à la réalité de Mimet et des 111 communes,
si nous restons unis, nous pourrions y parvenir.

**Merci de laisser vos Nom, Prénom, adresse,
téléphone portable et/ou fixe, votre mail à :
mimet.mairie@wanadoo.fr ou 04 42 12 62 42**

“En mars 2001, en avril 2008 et en mars 2014, vous nous avez confié les responsabilités de la Mairie, depuis nous avons rétabli l’information municipale et nous continuons. Chaque famille Mimétaine est informée des actes municipaux. Nous publions ci-après des extraits des conseils municipaux. Je suis à la disposition de tout citoyen qui me demandera le procès verbal complet”. Le Maire de Mimet.

Le 2 décembre 2013

- Débat d’Orientation Budgétaire pour l’année 2014
- Subventions du Conseil Général
- Subventions du Pays d’Aix

Point 1 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2013

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 contre

Point 2 : Débat d’orientation budgétaire

Georges Cristiani, Maire, indique que conformément à l’article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif doit être précédé d’un Débat d’Orientation Budgétaire qui doit avoir lieu dans les 2 mois précédant l’examen du budget. Ce débat permet de discuter des priorités du budget primitif 2014.

M. le Maire présente tout d’abord le contexte économique mondial, européen et national en énonçant les chiffres. Il fait constater que l’économie est à la hausse dans le monde, elle commence à être positive en Europe, elle augmente en Italie et en Espagne, mais reste à très faible taux en France. D’après le Gouvernement le projet de loi de finances de 2014 est fondé sur un scénario optimiste de redémarrage progressif de l’activité économique, avec une prévision de croissance de 0,1 % du PIB en 2013 et 0,9 % en 2014.

M. le Maire rappelle que la gestion de la Mairie de Mimet est fondée sur la prudence car l’Etat ne cesse de se désengager en faisant payer les mairies pour des dépenses qui lui incombent. M. le Maire propose de rester réaliste sur la situation financière délicate de la France, car la dette nationale est de 2000 milliards d’€, soit 95% du PIB. Il rappelle que la dette des Collectivités Territoriales représente moins de 10% de cette dette nationale et que la dette de la Commune de Mimet est au 31 décembre 2013 de zéro €.

M. le Maire *“ce n’est donc pas Mimet qui participe à la dette énorme de la France de 2000 milliards d’€. La dette de la France représente 33 000 € par habitant. A Mimet, la dette communale représente 0 € par habitant”*.

En 2014, l’Etat toujours donneur de leçons, a annoncé qu’il obligera les collectivités locales à participer à l’objectif de redressement des finances publiques “en maîtrisant leurs dépenses”. Mais c’est plutôt l’Etat qui devrait redresser ses finances, les nôtres sont redressées...

Le Gouvernement a décidé d’augmenter plusieurs taxes notamment la taxe sur les logements vacants et les pénalités pour les logements sociaux non construits. L’article 55 de la loi SRU de l’an 2000 posait l’obligation pour les communes d’atteindre, d’ici à 2020, le pourcentage de 20% de logements sociaux. Le nouveau texte de loi proposé par le Gouvernement actuel a augmenté cette obligation à 25%. Le budget Communal de Mimet sera donc concerné par des restrictions et des augmentations.

Les grandes orientations proposées pour le budget 2014 de la commune de Mimet

Compte tenu du projet de loi de finances 2014, il est certain que les dotations de l’Etat n’augmenteront pas. Par contre, les sommes augmenteront pour les charges, il convient donc de rester vigilant.

M. le Maire met en garde les conseillers sur cette nécessaire vigilance qui passe par :

- ▶ une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un taux de progression de 8%
- ▶ une optimisation des ressources, en diminuant le taux des impôts (taxe d’habitation)
- ▶ le maintien d’un niveau d’autofinancement afin d’éviter le recours à l’emprunt pour financer les investissements

M. le Maire précise que *“toutes les réformes fiscales de l’Etat sur les collectivités territoriales nous obligent encore à une prévision budgétaire encore plus stricte que les années précédentes”*.

M. le Maire propose que le budget communal 2014 s’établisse à environ 7 670 000 €

La section de fonctionnement à environ 4 581 000 € et la section d’investissement à environ 3 089 000 €.

La seule bonne nouvelle financière pour le budget 2014 viendra de l’annulation de la dette municipale. Nous n’avons plus d’emprunt à rembourser aux banques.

Dans le contexte français de hausse de la fiscalité nationale, M. le Maire rappelle que la majorité municipale a voté la baisse de la taxe foncière en 2012.

La baisse de la taxe d’habitation en 2013 décidée par le Conseil Municipal l’année dernière a été contestée par l’ancien Préfet. Le Tribunal Administratif a suspendu puis annulé notre dernière délibération qui concernait cette dernière baisse de la taxe d’habitation.

Des rumeurs de mise sous tutelle de la Mairie de Mimet ont été diffusées sur la commune. Monsieur le Maire donne lecture d’une lettre de Monsieur le Sous Préfet concernant cette soi-disant mise sous tutelle de la commune : *“Aix en Provence, le 1er octobre 2013, Monsieur Le Sous Préfet d’Aix en Provence à Monsieur le Maire de Mimet,*

Par courrier du 26 septembre dernier reçu en mes services le 30 septembre, vous m’avez informé qu’un agent du Centre des Finances Publiques d’Aix-en-Provence avait indiqué dans un mail à un contribuable de votre collectivité que la Commune de Mimet avait été mise sous tutelle de la Préfecture [...].

Dès réception de votre correspondance, je me suis empressé de saisir le responsable du Centre des Finances Publiques d’Aix-en-Provence pour lui signaler cette erreur et l’inviter, comme vous le demandez, à rétablir la vérité administrative et fiscale concernant votre commune.

En effet, je lui ai souligné que la gestion financière de votre collectivité était parfaitement saine et ne nécessitait en aucun cas une mise sous tutelle de l’Etat”. Signée : Monsieur Le Sous Préfet d’Aix en Provence.

M. le Maire indique que les avis d’imposition des taxes foncières et d’habitation ne sont pas encore parvenus dans les boîtes aux lettres des contribuables de Mimet, puisque le tribunal administratif a annulé, cet été, la baisse de la taxe d’habitation, à la demande de l’ancien Préfet. Ce vide administratif et fiscal devrait être comblé prochainement. Il fait part aux conseillers municipaux des informations qu’il a reçues de la part des services de l’Etat : les avis d’imposition devraient être envoyés par les services fiscaux en début d’année (janvier 2014). Les prélèvements automatiques mensualisés ayant été également momentanément stoppés, ils devraient reprendre en début 2014, d’après les services de l’Etat.

Des contribuables s’inquiètent d’être victimes d’une pénalité de retard. M. le Maire indique que pour prévenir une telle éventualité *“qui serait le comble de l’injustice”*, il a saisi M. le Sous Préfet qui lui a répondu. M. le Maire donne lecture d’une 2^{ème} lettre de Monsieur le Sous Préfet concernant d’éventuelles pénalités de retard dont la responsabilité incomberait aux services de l’Etat.

“Par courrier du 5 novembre dernier reçu en mes services le 7 novembre, vous avez attiré mon attention sur l’inquiétude de vos administrés craignant une majoration des impôts locaux 2013, suite à la non-réception de leurs avis d’imposition.

Dès réception de votre correspondance, je me suis empressé d’alerter l’Administrateur des Finances Publiques Territorial d’Aix en Provence pour que les dispositions nécessaires soient prises concernant votre commune”. Monsieur Le Sous Préfet d’Aix en Provence, le 12 novembre 2013.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de débattre sur ses propositions qu’il vient d’émettre.

Aucun Conseiller Municipal ne demande la parole.

Point 3 : Opération d'ordre budgétaire

Georges Cristiani indique qu'il s'agit d'une opération d'ordre demandée par le Trésor Public, Percepteur de la Commune. Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'affectation au compte 1068 (dépenses) "excédents d'investissement capitalisés" pour un montant de 13 859,49 €.

2 refus de vote Unanimité

Point 4 : Vente par Monsieur Nourian au profit de la Commune de Mimet – parcelles cadastrées Section BE n°127 et 128

G. Fédérighi expose : Monsieur Nourian est propriétaire d'un terrain situé sur la commune de Mimet, au village, et figurant au cadastre rénové sous les références suivantes :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance
BE	127	Le Village	1.000,00 m ²
BE	128	Le Village	2.335,00 m ²
Total :			3.335,00 m ²

Afin de constituer des réserves foncières, la commune de Mimet souhaite se porter acquéreur de ce terrain au prix de vente de 100.000 €, lequel correspond à la valeur indiquée par le Service des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques.

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 abstentions

Point 5 : Cession gratuite et volontaire d'un terrain à Sire Marin

Monsieur Agresti a proposé à la Commune de céder gratuitement et volontairement une partie de parcelle lui appartenant, et située de l'autre côté de la voie publique. Ce bien immobilier, d'une largeur d'environ 2 mètres depuis la voie publique figure actuellement au cadastre AC138 Les Moulières 02a 91ca

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession gratuite ainsi qu'à annuler la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 10 avril 2013.

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 abstentions

Point 6 : Demande de participation financière au Pays d'Aix pour le débroussaillage

Au titre de sa compétence "Protection et mise en valeur du patrimoine naturel des espaces forestiers", le Pays d'Aix intervient sur les massifs boisés des communes membres et participe aussi à la Protection et la Défense des Forêts Contre les Incendies. F. Molina propose de solliciter l'aide financière et technique du Pays d'Aix pour le débroussaillage, 12 300 € HT

Unanimité

Point 7 : Demandes de subvention au Conseil Général des Bouches-du-Rhône :

7.1 – Création d'un parking au Col Ste Anne

M. Laudigeois expose : Mimet est la porte d'entrée du versant Nord du Massif de la

Chaîne de l'Etoile. Afin de faciliter l'accès aux chemins pédestres et offrir des places supplémentaires aux usagers, il est nécessaire de créer un parking au Col Sainte Anne.

Le coût total des travaux s'élève à 79 250 € HT, soit 94 783 € TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil Général.

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 abstentions

7.2 – Travaux chemin de la Glacière

Le chemin de la Glacière est escarpé par endroits et comporte notamment un virage "en épingle" dangereux, empêchant une bonne visibilité. L. Belarbi propose l'aménagement d'un rond point franchissable, afin d'améliorer la circulation d'une part, et d'autre part assurer la sécurité des usagers par la mise en place d'une barrière de sécurité et l'élargissement de la chaussée au moyen d'un enrochement.

Le coût total des travaux s'élève à 73 737 € HT, soit 88 190 € TTC. Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil Général.

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 abstentions

7.3 – Réhabilitation du Pont des Castangs

Le Hameau des Castangs est en limite avec la commune de Saint Savournin. Son accès carrossable se fait depuis la RD46 qui relie Saint Savournin à Gréasque. La voie d'accès traverse le territoire de Saint Savournin pour se terminer en cul de sac au Hameau des Castangs. Le Pont des Castangs marque la limite communale. Il est pour partie situé sur la commune de Mimet et, pour l'autre, sur la commune de Saint Savournin. B. Montagna propose des travaux importants, car il s'agit d'un vieux pont en maçonnerie, abîmé par le manque d'entretien, le régime parfois torrentiel du Vallat ayant contribué à sa dégradation. Le coût total des travaux s'élève à 66 059,20 € HT, soit 79 006,44 € TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil Général.

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 abstentions

Point 8 : Demandes de Fonds de concours au Pays d'Aix :

8.1 – Installation du chauffage central au gaz et d'une chaudière à gaz à l'Ecole Communale des Moulières

Les 2 chaudières de l'école communale primaire des Moulières sont très anciennes. Elles sont usées et oxydées et subissent fréquemment des pannes. De plus, les tuyauteries présentent de nombreuses fuites et les radiateurs sont encrassés. Pour le bien-être des élèves, du corps enseignant et des personnes âgées, il est primordial de leur assurer un certain confort en chauffage par une chaleur homogène et une bonne température dans les lieux de vie, d'étude et de restauration.

Le coût total des travaux s'élève à 73 875 € HT, soit 81 062,25 € TTC.

2014. Il est demandé au Pays d'Aix d'étudier une dérogation exceptionnelle pour porter le fonds de concours à 50 %, soit 36 937,50 €.

Unanimité

8.2 – Aménagement du Chemin des Aires

La Mairie de Mimet poursuit des programmes de requalification de la voirie et des chemins communaux.

Afin d'accéder au centre du Haut Village par le côté Sud, M. Sorel propose de lancer des travaux d'élargissement et de confortement du Chemin des Aires et la création d'un mur de soutènement. Le coût total des travaux s'élève à 233 561 € HT, soit 279 339 € TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Pays d'Aix avec une dérogation exceptionnelle pour porter le fonds de concours à 50 %, soit 116 780 €.

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 abstentions

8.3 – Mur de soutènement du Barri et restauration d'une partie des remparts

Mimet est le plus haut village des Bouches-du-Rhône. Il possède dans son patrimoine public, un ancien château situé rue du Barri, dans le centre ancien du Village

M. Sorel propose de protéger et de maintenir en bon état ce patrimoine public, par la création d'un mur de soutènement du Barri et la restauration d'une partie des remparts et de l'entrée de la Galerie du Château. Le coût total des travaux s'élève à 300 517 € HT, soit 359 418 € TTC. Ces travaux peuvent être subventionnés par le Pays d'Aix avec une dérogation exceptionnelle pour porter le fonds de concours à 50 %, soit 150 258 €

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 abstentions

Point 9 : Rapports de CLET 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts du Pays d'Aix du 11 octobre 2013.

2 refus de vote Unanimité

Point 10 : Attribution d'une subvention à l'Association LIPEM (Association de Parents d'Elèves Indépendante de l'école des Moulières).

Il est proposé d'attribuer une subvention de 300 € à l'Association LIPEM.

Unanimité

M. le Maire demande si il y a des questions diverses.

Plus aucun conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du lundi 2 décembre 2013 à 19h40.

Le 17 décembre 2013

- Nouvelle diminution des Impôts communaux de Mimet
- Vote du Budget 2014
- Demandes de subvention

Point 1 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013

Unanimité

Point 2 : Classes de découverte de l'Ecole Elémentaire "La Tour"

L'Ecole Communale Elémentaire de la Tour organise 3 classes de découverte. Ces projets concernent toutes les classes, soit 142 enfants :

- ▶ Le premier se déroulera du 7 au 11 avril 2014 à Serre-Chevalier. Pour les CM1-CM2,
- ▶ Le second projet se déroulera dans le Lubéron, visite du Village des Bories et musée de la lavande avec 47 élèves des classes de CP et CE1,
- ▶ Le troisième projet sera la visite du musée de l'Arles Antique et les monuments de la vieille ville. 90 enfants y participeront.

M. Laudigeois propose 4000 €.

Unanimité

Point 3 : Classes de découverte "équitation" de la Maternelle "La Tour"

Les enseignants de l'Ecole Communale Maternelle de la Tour organisent des activités « équitation ». Les enseignants souhaitent se rendre au Club Hippique "le Nagra" à Trets, le mardi 27 mai 2014 et le jeudi 12 juin 2014. Mireille Laudigeois propose de financer les 2 classes de découverte dans leur intégralité, (1860 €) avec le car municipal.

Unanimité

Point 4 : Classes de découverte de l'Ecole Communale des Moulières

L'Ecole Communale des Moulières organise deux classes de découverte pour les classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Les projets concernent 123 élèves au total. Le premier projet se déroulera du 7 au 11 avril 2014, au Centre de Vacances Leval Saint-Paul à Baratier (05) sur le thème du cirque pour les cinquante élèves de CM1-CM2. Le second se déroulera sur Mimet avec la Compagnie de cirque "Zébulon" durant 10 jours, ainsi qu'une sortie au cirque. E. Goddyn-Mounier propose d'allouer une aide de 4000 €.

Unanimité

Point 5 : Demande de subvention au Conseil Général pour une balayeuse

La Commune doit entretenir 72 kilomètres de voirie. Les services techniques utilisent une balayeuse, aujourd'hui en très mauvais état. L. Belarbi envisage le remplacement de cette balayeuse par un matériel plus performant et plus récent. Le coût total s'élève à 134 596 € HT, soit 160 976,82 € TTC.

Conseil Général : 60 % soit 80 757,60 €

Unanimité

Point 6 : Contrats d'assurance des risques statutaires

V. Lefebvre rappelle que le Conseil Municipal, du 18 février 2010, a confié au Centre de Gestion (CDG13) le soin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance des risques statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée et a autorisé M. le Maire à signer les conventions. Le Centre de Gestion nous informe qu'il convient de procéder à une nouvelle mise en concurrence en application de l'article 26 de la loi n°84-53 et du code des Marchés Publics. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques. Pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité. Pour les agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de confier au CDG la souscription des conventions d'assurances.

Unanimité

Point 7 : Vote des taux d'impositions

G. Cristiani « Vous savez que dès 2001, nous avons dû faire face à une situation financière difficile, car la mairie était en déficit, depuis, elle est en excédent. Nous avons tout d'abord, renégocié les prêts, notamment le fameux prêt toxique à taux variable contracté par d'ancienne municipalité auprès de la banque DEXIA. Depuis 12 années, nous conduisons des travaux sans contracter de prêt. **Nous terminons l'année avec une dette à zéro.**

Depuis 2001, nous avons restreint le train de vie de la mairie, exclu les dépenses inutiles, mis en place un protocole de mise en concurrence, supprimer les dépenses superflues. **Les économies réalisées nous ont permis de construire une crèche, puis une grande salle polyvalente.**

Nous avons investi dans le centre de loisirs, rénové les routes avec un plan pluriannuel de réfection des voiries, nous avons créé des réseaux pluviaux et bien d'autres travaux encore. Nous n'avons plus aucune dette. Nous n'avons plus de remboursement d'emprunt. Nous n'avons plus à payer les banques. Donc, nous pouvons baisser les impôts.

▶ **Nous avons baissé la taxe foncière en décembre 2011. Et Mme Boillon n'a pas voté cette baisse de la taxe foncière, lors de ce Conseil Municipal du 5 décembre 2011.**

▶ **Nous avons baissé la taxe d'habitation le 12 décembre 2012. et M. le Préfet nous a entraîné devant le Tribunal Administratif pour faire annuler cette délibération de baisse de la Taxe d'Habitation.**

En France, à l'heure où tout augmente, il est difficile d'accepter qu'une municipalité baisse les impôts locaux... En 2014, les familles de Mimet vont subir les conséquences de la crise économique, notamment les augmentations des assurances, des contributions sociales, de l'électricité, des transports et autoroutes, des carburants et combustibles, et l'augmentation par l'Etat des impôts sur les revenus et des impôts directs et indirects. ...

"Aujourd'hui, je vous propose donc de baisser le taux de la taxe d'habitation et de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties". G. Cristiani

Unanimité

Point 8: Budget Primitif 2014

G. Cristiani, Maire expose son projet de budget pour l'année 2014 : «Pour respecter le principe de transparence, nous vous avons transmis, comme pour tous les Budgets précédents, la totalité de notre 14^{ème} Budget Primitif.

Aujourd'hui, pour voter le 14^{ème} budget, l'exemplaire du budget qui vous a été remis vous permettra de suivre tout au long de l'année 2014, les actes financiers et les engagements de notre équipe municipale.

Aujourd'hui notre contrôleur, le Trésor Public estime que la Commune est "excellamment gérée" avec une dette qui a été totalement remboursée.

La dette qui était en 2000 de 670 € par habitant et est aujourd'hui de 0 € par habitant. Nous sommes très sérieux avec l'argent public et nous n'augmentons pas notre budget.

Vous avez pu remarquer que nous avons prévu 4 581 249 € (soit environ 30 millions de Francs en fonctionnement).

Nous présentons un budget en équilibre, alors que notre Gouvernement présente aux Français depuis 25 ans un budget toujours en déséquilibre.

Aujourd'hui le Gouvernement demande à tous les Français, au nom de la crise, de se serrer la ceinture. Pour nous cela fait 14 budgets que nous votons en nous serrant la ceinture et nous continuons aujourd'hui en économisant 316 055 € pour équilibrer notre section d'investissement afin de poursuivre nos investissements sur la commune (nous retrouvons ces 316 055 € en recette d'investissement en page 6).

L'équilibre financier de la section d'investissement est prévu à 3 087 926 €.

Le fonctionnement :

Conformément à notre Débat d'Orientation Budgétaire, vous constatez que des dépenses ont été augmentées, notamment l'énergie et la restauration scolaire. Le train de vie de la Mairie n'augmentera pas. Comme chaque année, nous n'avons aucun frais superflus de réception.

Les frais de représentation du Maire sont évalués à 105 € pour toute l'année 2013, et comme l'année dernière, je pense que je ne les dépenserai pas. La subvention versée au Comité d'Actions Sociale est la même que celle versée en 2013.

Pour le personnel (au chapitre 012), nous prévoyons 4% d'augmentation pour les avancements obligatoires et statutaires. Pour l'assurance du personnel malade nous prévoyons une augmentation de 1,5% (compte 6455). Et je rappelle que la sécurité sociale ne paye pas les agents malades, c'est la mairie qui paie les fonctionnaires qui prennent des feuilles de maladie.

Nous prévoyons un montant de 100 000 € pour payer les amendes de HLM que nous ne construisons pas.

Le Gouvernement a annoncé le gel de ses dotations aux communes. Le désengagement de l'Etat est constant depuis que nous sommes élus à la Mairie, voici la preuve :

En 1998 : 152 € par habitant de Mimet

En 2001 : 136 € par habitant

En 2006 : 136 € par habitant

En 2007 : 163 € par habitant

En 2008 : 153 € par habitant

En 2009 : 166 € par habitant

En 2010 : 145 € par habitant

En 2011 : 141 € par habitant

En 2012 : 141 € par habitant

En 2012 : 141 € par habitant

En 2013 : 141 € par habitant

Pour 2014 nous ne prévoyons aucune augmentation des dotations d'Etat.

Les investissements

Le total des projets d'investissement s'élève à 3 087 926 €. Soit une augmentation de 3 fois et demi le total des investissements 2013 qui s'élevaient pourtant à 867 175 €.

Nous avons totalement remboursé la dette en 2013 tout en diminuant les impôts sans renoncer à nos investissements. Les dépenses d'équipements que je vous propose reprennent les engagements de notre équipe municipale. Vous constatez dans ce budget que cette année encore nous allons investir avec l'argent que nous allons économiser. Monsieur le Maire termine son exposé par :

C'est la première fois dans l'histoire de la Commune de Mimet, qu'un Conseil Municipal diminue les impôts locaux et désendette complètement la Commune.

Unanimité

Point 9 : Décision de création d'un budget annexe cimetière

G. Cristiani, Maire : "Le Trésor Public nous impose de créer un budget annexe pour la gestion des achats et ventes de caveaux. Ce budget annexe sera distinct du budget de la Commune et permettra le suivi des stocks de caveaux, j'aurais préféré nous en passer".

Unanimité

Point 10 : Créances éteintes

G. Cristiani, Maire, rappelle que le Conseil du 14 novembre 2012 avait créé une "provision pour dépréciation des comptes de tiers", pour un montant de 53 374,74 € correspondant aux créances de M. RIPERT, de la SARL ASDPI, de la SARL L'EMPORIUM et d'un impayé de cantine scolaire. Le Conseil du 14 novembre 2012 a décidé la mise en non valeur de la créance correspondant à l'impayé de la cantine scolaire de 86,40 €, mais compte tenu des montants importants, nous avons décidé de poursuivre les créances de M. RIPERT, de la SARL ASDPI et de la SARL L'EMPORIUM.

Le 2 septembre 2013, la Perception de Gardanne demande que les créances de la SARL ASDPI

(Monsieur Michel BREYSSE) et de la SARL L'EMPORIUM (Madame Patricia MARCOLINI) soient présentées au Conseil Municipal dans le cadre des créances éteintes.

► La SARL ASDPI est en liquidation judiciaire depuis le 5/5/2011. La production de la créance de 3000 € a été présentée au mandataire judiciaire le 26/5/2011. Le certificat d'irrecouvrabilité sur procédure de liquidation judiciaire a été prononcé le 9/08/2012. **La Commune a donc définitivement perdu 3000 € dues par la SARL ASDPI en liquidation judiciaire.**

► La SARL L'EMPORIUM est en liquidation judiciaire depuis le 13/10/2011. La production de la créance de 6573,28 € a été présentée au mandataire judiciaire le 7/11/2011. Le certificat d'irrecouvrabilité sur procédure de liquidation judiciaire a été prononcé le 9/08/2012 et la clôture pour insuffisance d'actif le 14/09/2012. **La commune a donc définitivement perdu 6573,28 € dues par la SARL L'EMPORIUM en liquidation judiciaire.**

Ce n'est pas de gaité de cœur que je demande au Conseil Municipal de prendre acte de ces 2 créances éteintes».

Unanimité

Point 11 : Demande de subvention au Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Point 11.1 : Eclairage public et câblage des réseaux aux Moulières, avenue des Nénuphars, impasse des Narcisses et impasse des Nélombos

B. Montagna expose : En 2008, d'importants travaux ont été réalisés dans l'avenue des Nénuphars, l'impasse des Narcisses et l'impasse des Nélombos. Ceux-ci consistaient en la réfection des chaussées, mais aussi en la rénovation des réseaux humides. Lors de ces travaux et en prévision de la rénovation des réseaux aériens, des fourreaux ont été placés en souterrain. Aujourd'hui, la commune a prévu d'effectuer le câblage de ces réseaux. Par ailleurs, l'éclairage public étant en mauvais état, il est nécessaire de remplacer les candélabres. Le coût total des travaux s'élève à 73 231,80 € HT, soit 87 585,23 € TTC. Conseil Général : 58 585,44 € Commune de Mimet : 14 646,36 €

Point 11.2 : Parking de La Tour

G. Mille expose : Le parking de La Tour est très fréquenté, notamment en période de rentrées et de sorties scolaires. Il accueille des usagers de petits commerces situés à proximité, (pharmacie, tabac, salon de coiffure,...). Il devient nécessaire d'augmenter la capacité de ce parking, afin que les parents et usagers puissent garer plus facilement leurs véhicules. Le coût total des travaux s'élève à 74 153,10 € HT, soit 88 687,11 € TTC.

Conseil Général : 59 322,48 €

Commune de Mimet : 14 830,62 €

Point 11.3 : Rond-point de "La Bastide Neuve"

A. Sorel propose de rénover le Rond Point de

"La Bastide Neuve" qui est en mauvais état. Le coût total des travaux s'élève à 73 195,40 € HT, soit 87 541,70 € TTC.

Conseil Général : 58 556,32 €

Commune de Mimet : 14 639,08 €

Point 11.4 : Insonorisation des salles de réfectoires des Ecoles et du Centre Aéré. Réhabilitation de salles de classe

C. Centaro, 1^{ère} Adjointe, propose d'insonoriser les salles de réfectoires. Par ailleurs, il est envisagé de réaménager et de rénover certaines salles de classes. A l'école de La Tour, il est envisagé de transformer en bibliothèque une salle de classe (au 1^{er} étage, à côté de la salle informatique) et en salle de classe une bibliothèque existante. A l'école des Moulières, il est prévu de reprendre les peintures de la salle informatique. Le coût total des travaux s'élève à 64 915,10 € HT, soit 77 638,46 € TTC.

Conseil Général : 51 932,08 €

Commune de Mimet : 12 983,02 €

Unanimité sur les 4 points

Point 12 : Subventions du Pays d'Aix

Point 12.1 : Chemin des Vignes Basses (en partie)

L. Belarbi expose : La Commune de Mimet poursuit son programme de réfection de la voirie et des chemins communaux par la rénovation d'une partie du chemin des Vignes Basses. Le coût des travaux s'élève à 97 765 € HT, soit 116 926,94 € TTC.

Pays d'Aix : 48 882,50 €

Commune de Mimet : 48 882,50 €

Point 12.2 : Restauration de la façade et du clocher de l'Eglise de Mimet

Claudia Robrieux indique que la façade de l'église et le clocher nécessitent des travaux de rénovation afin de maintenir en bon état le patrimoine public. Le coût total des travaux : 126 430,00 € HT, soit 151 210,28 € TTC.

Pays d'Aix : 63 215,00 €

Commune de Mimet : 63 215,00 €

Point 12.3 : Musée de l'Office de Tourisme

M. Ronot expose : Dans le Haut Village, sous l'ancienne Mairie rue Mistral, le local de l'Office de Tourisme a été réalisé. Dans la salle du musée, des expositions y sont organisées et des objets y sont exposés. Afin de valoriser le Tourisme à Mimet, il est nécessaire d'effectuer des travaux de prolongement de la salle d'exposition du musée. Le coût total des travaux s'élève à 75 715 € HT, soit 83 286 € TTC.

Pays d'Aix : 37 857 €

Commune de Mimet : 37 857 €

Point 12.4 : Installation d'un matériel réversible climatisation-chauffage dans les locaux de la Mairie

H. Ali Chérif expose : La commune envisage d'installer un système réversible de chauffage-climatisation dans les locaux de la Mairie. Le coût des travaux s'élève à 62 625,42 € HT, soit 74 900,00 € TTC.

Pays d'Aix : 31 312,71 €

Commune de Mimet : 31 312,71 €

Point 12.5 : Pigeonniers des Moulières, de Château-Bas et de Fontbelle

La Commune Mimet possède 3 pigeonniers :
 ▶ Entre les Moulières et le Château-Bas, un pigeonnier se dresse, entre les chênes. Ce pigeonnier, dans un état de dégradation très avancé, quasiment en ruine, nécessite une reconstruction extérieure complète de la structure. Des pans de murs de façade sont entièrement démolis. Il sera fermé au public.

▶ Dans le parc de Château-Bas un ancien pigeonnier, présente la toiture et la façade à reprendre afin de lui redonner son caractère d'origine et être à nouveau en harmonie avec le site remarquable de Château-Bas.

▶ Au Domaine de Fontbelle, un pigeonnier et une salle adjacente doivent être entièrement rénovés afin de créer les locaux de la Société de Chasse de Mimet. Les travaux s'élèvent à 241 234 € HT, soit 288 515,86 € TTC.

E. Goddyn-Mounier propose :

Pays d'Aix : 120 617 €

Commune de Mimet : 120 617 €

Point 12.6 : Aménagement de l'accès au réservoir des eaux usées et de la pompe de relevage de l'Ecole Communale de La Tour

La station de pompage actuelle de l'école de La Tour présente de nombreuses anomalies : L'accès à la station de pompage et à l'armoire électrique n'est pas suffisamment sécurisé. Par ailleurs, l'accès aux services d'urgence est fortement détérioré suite aux intempéries et du fait de la pente importante du chemin. Le coût total des travaux s'élève à 29 903,00 € HT, soit 35 564,00 € TTC.

Pays d'Aix : 14 951,50 €

Commune de Mimet : 14 951,50 €

Unanimité sur les 6 points

Point 13 : Contrat Départemental d'Aménagement 2014/2017

A. Sorel expose : Dans la poursuite des projets d'aménagement de la commune, la Mairie de Mimet envisage de réhabiliter le Château-Bas, d'effectuer des travaux de création de voirie et d'aménagement des abords du Château-Bas-Salle Polyvalente-Crèche, et de poursuivre la requalification de la cité minière des Moulières.

▶ Réhabilitation du Château-Bas ; il est envisager de rénover des salles du château.

▶ Travaux de création de voirie et d'aménagement des abords du Château-Bas-Salle Polyvalente-Crèche :

▶ Requalification de la cité minière des Moulières : avenues des Myosotis, des Muguets et des Marjolaines.

M. Sorel propose de solliciter l'aide du Conseil Général la plus élevée possible :

▶ pour la réhabilitation du Château-Bas : Montant des travaux H.T : 4 300 000 €

▶ pour les travaux de voirie et d'aménagement des abords du Château-Bas- Salle Polyvalente-Crèche : Montant des travaux H.T : 1 341 650 €

▶ pour la requalification de la cité minière des Moulières (avenues des Myosotis, des Muguets et des Marjolaines) : Montant total des travaux H.T : 756 149 €

Le coût total de ces 3 programmes s'élève à 6 397 799 € H.T soit 7 651 767 € TTC

Conseil Général (60%) : 3 838 679 €

Pays d'Aix (20%) : 1 279 560 €

Commune de Mimet (20%) : 1 279 560 €

Unanimité

Point 14 : Contrat Pluriannuel avec le Pays d'Aix

G. Cristiani, Maire propose de poursuivre, dans les années à venir des programmes d'investissements structurants en sollicitant le soutien du Pays d'Aix, pour un montant total estimé à 13 550 329 €, dont une partie peut être prise en compte par le Conseil Général :

▶ la valorisation du patrimoine communal du domaine de Château-Bas, devenu propriété communale depuis cette année 2013 et pour lequel une réhabilitation s'impose ;

▶ l'amélioration de la voirie communale entre le Château-Bas, le Gymnase-Salle Polyvalente et la Crèche ;

▶ la requalification des Moulières (Myosotis, (Muguets et Marjolaines)

▶ l'amélioration des locaux scolaires et l'adaptation aux nouveaux rythmes scolaires.

▶ l'accentuation de l'attractivité du territoire communal pour les entreprises, en aménageant la Zone de Puits Gérard.

Pays d'Aix : 4 855 825 €

Commune de Mimet : 4 855 825 €

(Conseil Général : 3 838 679 €)

Unanimité

Point 15 : Edition d'un livre

G. Mille expose : Le professeur Jean-Marie Triat est l'auteur d'un ouvrage intitulé "Pierres de Provence". Dans ce livre, le Professeur Triat décrit la tectonique provençale, connue par les géologues structuralistes du monde entier, dont la plus nette et la mieux visible est à Mimet. C'est la raison pour laquelle il vient chaque année avec plus de 150 personnes (scolaires, membres d'associations, membres de l'Université du temps disponible, ...) montrer les richesses et les spécificités géologiques que Mimet possède.

Afin de participer à la réalisation de cet ouvrage qui concerne Mimet, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros à l'association Geomedia pour une participation à l'édition de ce livre.

Plus aucun conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du lundi 17 décembre 2013 à 19h50.

Le 6 mars 2014

■ Exonération d'une Taxe

■ Contrat avec le Pays d'Aix

Point 1 : Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2013

Madame Boillon indique qu'elle s'abstient car elle était absente à ce Conseil Municipal du 17 décembre 2013.

Majorité municipale : 22 pour

Opposition : 2 abstentions

Point 2 : Motion de soutien pour les salariés de la Société LFoundry

Le site industriel LFoundry de Rousset compte près de 650 personnes. Il connaît une situation financière délicate depuis la vente par Atmel, en 2010, de son unité de fonderie de semi-conducteurs à l'Allemand LFoundry. Toutes les démarches juridiques et règlementaires doivent être engagées pour sauvegarder cet outil industriel.

G. Cristiani propose de soutenir la démarche du Pays d'Aix en faveur des salariés.

Unanimité

Point 3 : Exonération de la taxe pour les abris jardins

G. Fédérighi propose d'exonérer, pour la part lui revenant, les administrés ayant construit un abri jardin soumis à déclaration préalable. Cette exonération s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2015.

Unanimité

Point 4 : Subventions aux Associations

M. Laudigeois propose de subventionner les associations suivantes dont les dossiers ont été instruits :

▶ Mimet en Fête	22 500 €
▶ Amicale du Comité des Feux	12 000 €
▶ La Boule Mimétaine	4 500 €
▶ La Croix Rouge Française	500 €

Madame Boillon demande à consulter le dossier complet de la demande de subvention du CCFF. Le dossier lui est transmis en séance. Après avoir consulté le dossier de l'Amicale du Comité Feux, Mme Boillon demande un vote séparé et elle souhaite savoir où en sont les autres demandes.

Georges Cristiani, Maire, répond à Madame Boillon : *"Les autres demandes d'associations sont en cours d'instruction. D'autre part, vous avez la possibilité de consulter le dossier de l'Amicale des bénévoles du Comité Feux bien avant la séance. Vous avez eu largement le temps et la possibilité d'exprimer votre désapprobation, je mets donc au vote les 4 demandes"*.

Majorité municipale : 23 pour

Opposition : 2 contre

Point 5 : Consultation gratuite d'un avocat

Il est rappelé que la convention avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit permet aux habitants de Mimet de consulter gratuitement un avocat. Les permanences sont assurées une fois par mois à la Mairie.

Les avocats sont désignés par les Ordres des avocats du département, ou par les Chambres Départementales des notaires ou des huissiers. La Commune finance 795,70 € euros pour 10 permanences de 2014. Il est intéressant pour les habitants de Mimet d'assurer la continuité de ce service gratuit, Madame Ali Chérif demande aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Unanimité

Point 6 : Contrat Pluriannuel Requalification des Myosotis, des Muguets et des Marjolaines aux Moulières

Depuis quelques années, les rues du quartier des Moulières sont progressivement refaites. Les chaussées reçoivent un tapis d'enrobé neuf, les réseaux aériens sont mis en discrétion et enterrés. Le chemin des Moulières, l'avenue des Mufliers, les Mimosas et une partie de l'avenue des Myosotis ont déjà été refaites. Aujourd'hui, l'avenue des Magnolias est en cours de réfection. Afin d'assurer une continuité esthétique et technique des Moulières, E. Goddyn-Mounier propose de requalifier : les Myosotis, les Muguets et les Marjolaines.

Conseil Général : 453 689 €

Pays d'Aix : 151 230 €

Commune de Mimet : 151 230 €

Montant de l'opération : 756 149 €

Mme Boillon estime que *"la somme est exorbitante"* et que pour cette raison elle s'abstiendra sur ce dossier de travaux de requalification des Moulières.

G. Cristiani, Maire répond à Mme Boillon *"les montants des travaux aux Moulières sont effectivement élevés, car rien n'avait été fait avant 2001. Mais cette somme de 756 149 euros a été évaluée très sérieusement. Les rues que nous avons rénovées aux Moulières ont toutes été conduites après des consultations d'entreprises et ce sont toujours les moins disantes qui ont été choisies. Mais ce sont des travaux très coûteux, car nous devons rénover totalement l'ensemble de la voirie, les enfouissements des lignes Edf et Télécom, le pluvial, l'alimentation de chaque maison par les réseaux, etc. Le montant des travaux de la rue des Magnolias qui sont encore en cours, se situe aux environs de 250 000 €.*

M. le Maire conclut en regrettant la désapprobation des travaux aux Moulières par Mme Boillon : *"Pour les travaux de ces 3 rues des Moulières, notre estimation de 756 149 € est donc logique : 250 000 euros X 3 = 750 000 €. Le montant des travaux pour les Moulières n'est donc pas surestimé, comme vous le dites Mme Boillon, mais c'est à ce prix que nous continuerons à rénover les Moulières qui en ont bien besoin"*.

Majorité municipale : 23 pour

Opposition : 2 abstentions

Point 7 : Société Publique Locale d'Aménagement pour l'Entrée de la Zone d'Activités de Puits Gérard

Le 14 novembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage à la Société Publique Locale d'Aménagement pour l'aménagement de l'Entrée de la Zone d'Activités de Puits Gérard. Les propositions reçues de la part de la SPLA ne correspondent pas aux attentes de la Commune pour l'aménagement de l'Entrée de la Zone d'activités de Puits Gérard, aussi il est proposé de voter la résiliation de cette convention.

Le Maire indique que : *"les procédures ont été respectées, comme toujours. La proposition architecturale ne convenait pas et le projet présenté défigurait l'entrée de Puits Gérard"*.

Majorité municipale : 23 pour

Opposition : 2 contre

Point 8 : Logement de fonction

Il est proposé de créer un poste de gardien F. Molina précise qu' : *"il s'agit d'un logement de 42m² à la Salle Polyvalente pour un poste de gardien du Gymnase-Salle Polyvalente, des abords de la Crèche et du domaine de Château-Bas"*

Majorité municipale : 23 pour

Opposition : 2 contre

Plus aucun conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du jeudi 6 mars à 19h40.

Le 29 mars 2014

■ Georges Cristiani est élu Maire de Mimet pour un 3^{ème} mandat

Il est procédé à l'élection du Maire (au scrutin secret) sous la présidence de Monsieur Franco COPPONI, doyen d'âge.

Point 1 : Election du Maire

Georges Cristiani se déclare candidat à la fonction de Maire de la Commune de Mimet ; Aucune autre candidature n'a été déclarée. Il a donc été procédé au déroulement du vote de l'élection du Maire. Le vote a lieu au scrutin secret.

Après dépouillement les résultats sont les suivants 24 voix pour et 3 blancs :

Georges Cristiani est élu Maire de Mimet

Georges Cristiani a été proclamé maire, a été installé et assure la présidence pour les points suivants à l'ordre du jour.

Georges Cristiani, Maire précise : *"Le résultat des élections municipales 2014 démontre que notre travail n'est pas aussi mauvais que l'on a bien voulu le faire croire durant une campagne électorale particulièrement désagréable. Ce travail est dû aux équipes "Intérêt Communal" qui se sont succédés depuis 2001.*

C'est vrai que d'après la liste adverse : nous aurions endetté la commune, les impôts auraient augmenté, etc. Des projets de créations de grande route entre les Fabres et les Moulières seraient prévus...

D'après notre opposition, notre commune serait conduite par une équipe incompétente. Mimet serait un Village dortoir sans animations, nos seniors prendraient leur repas dans une cave et les repas servis au 3^{ème} âge seraient très chers. Il y a même des débris d'ossements humains dans les cimetières de la Commune !

Et malgré tout ça, nous sommes élus au plus haut niveau du Pays d'Aix avec 77% !

Chers collègues, au delà de ces ragots et de ces rumeurs qui ont été lancés sur la commune depuis quelques semaines, ce résultat nous oblige à l'exemplarité et à être encore plus performants.

Ce résultat nous le devons aussi à nos collègues qui ont décidé, pour des raisons personnelles, de ne pas se représenter. Mais je tiens à remercier tous ceux qui ont beaucoup œuvré pour la commune. Je tiens à saluer Alain Sorel, pour son honnêteté parfaite, sa transparence exemplaire et son efficacité.

Je salue également le travail de Michel Ronot qui a tourné le dos aux intérêts personnels et familiaux pour se consacrer à l'intérêt général ainsi que Claudia Robrieux, Mireille Laudigeois et Gilles Dalmas qui ont œuvré pour le bien commun.

Malgré une opposition particulièrement difficile, avec des convictions marquées, nous avons pu, en toute transparence, lors des appels d'offres, choisir les entreprises en Commissions d'Appel d'Offres. Je pense notamment à Monsieur Bonnet.

Point 2 : Election des Adjoints

Au vu du résultat des votes sont élus Adjoints

par 24 voix pour et 3 bulletins blancs :

1^{er} Adjoint - Candidate : Corinne Centaro

2^{ème} Adjoint - Candidat : Lordine Belarbi

3^{ème} Adjoint - Candidate : Geneviève Dalfin

4^{ème} Adjoint - Candidat : Gilles Fédérighi

5^{ème} Adjoint - Candidate : Patricia Valchiusa

6^{ème} Adjoint - Candidat : Francis Molina

7^{ème} Adjoint - Candidate : Muriel Sassi

8^{ème} Adjoint - Candidat : Bernard Montagna

Point 4 : Reconduction du Poste d'Adjoint Spécial quartiers ouest

Il est proposé de reconduire le poste d'Adjoint Spécial pour les quartiers des Moulières, des Fabres, de Château-Bas, de la Source, des Rigauds et de Sire Marin.

Unanimité

Point 5 : Election de l'Adjoint Spécial

Monsieur Marc Portalier est candidat à la fonction d'Adjoint Spécial Le vote a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

M. Marc Portalier est élu à l'Unanimité,

à la fonction d'Adjoint spécial

pour les quartiers ouest

G. Cristiani, Maire : *"Ce vote à l'unanimité me fait espérer que nous allons travailler différemment et tourner le dos à des rumeurs et des comportements humains belliqueux qui encrassent la politique de tous les jours. Cette élection de l'adjoint Marc Portalier prouve qu'une opposition peut être constructive sans ragots, sans théâtre, sans revanches idiotes, sans avoir une caméra suiveuse.*

Nous allons devoir gérer la commune et la transmettre à nos enfants intacte et améliorée. Nous avons plusieurs mois de dur travail pour modifier les applications de la loi sur la Métropole de Marseille, avec les autres maires des Bouches du Rhône. Nous n'avons pas besoin d'un député écologiste qui a voté la création de la Métropole de Marseille qui absorbera Mimet, augmentera les impôts locaux et décidera de la construction de logements à Mimet. Nous avons besoin de la mobilisation de toute la population de Mimet, afin de ne pas aboutir à des augmentations d'impôts et des logements imposés par Marseille".

Plus aucun conseiller ne demandant la parole, Georges Cristiani, Maire, lève la séance du samedi 29 mars 2014 à 9h45.

artisans, commerçants et professions

Nous nous excusons d'éventuels oublis ou erreurs et nous vous invitons à les signaler pour une prochaine édition du :

Agence immobilière

- Agence Fiorimo
- CC Les Fabres
- ☎ 04 42 51 10 10

Aviculteur

- GAUCHE Jean-Paul
- 317 route de la Diote
- ☎ 04 42 69 73 40

Artisan peintre

- Delphine Vecco
- 317 route de la Diote
- ☎ 06 11 57 35 96

Bar

- Bar Restaurant
- "Le Germinal" Les Moulrières
- ☎ 06 72 29 61 29

Beauté - Esthétique

- Institut de Beauté "Panonica"
- ☎ 04 42 51 45 60
- Nathalie FORNARA
- 6 allée des Romarins
- Le Temps d'une beauté
- 3 lot Les Oliviers - Les Moulrières
- ☎ 04 42 58 11 45
- Corinne TIZON
- ☎ 06 23 03 17 24
- www.corinne-esthetique.fr
- Cocoon SPA
- Centre de bien être - Esthétique
- 487, route de la diote
- ☎ 06 26 72 43 69

Brocante

- Brocante à l'année "La Cave Blanche"
- 55, rue du Gassin
- ☎ 06 75 67 35 61

Carrosserie

- Carrosserie Mimétaine
- M. DANIEL
- 1343 route du Géant
- ☎ 04 42 58 98 42

Chambres d'Hôtes

- La Bartavelle
- 348 ch. des Amandiers
- ☎ 04 42 58 85 90
- Le Grand Cyrès
- ☎ 06 89 16 77 90
- ☎ 06 78 31 13 50
- ☎ 04 42 68 40 40
- Le Laou
- ☎ 04 42 68 40 04
- ☎ 06 22 24 43 31

Charpente

- Charpentiers du Littoral
- Route du Géant
- ☎ 04 42 58 99 31

Chevrier

- Thierry FAURE
- 873 rte Gardanne - Fontbelle
- ☎ 04 42 58 91 61

Coaching

- Séances de coaching
- Isabelle Baille Consulting
- ☎ 06 10 83 89 23

Coiffeurs

- A'Venir Coiffure
- CC Intermarché ☎ 04 42 20 37 04
- Domus Coiff - Coiffure à domicile
- Laetitia ☎ 06 15 21 39 38
- "Play Back"
- CC Intermarché ☎ 04 42 54 81 27
- Solo à 2
- CC de la Tour ☎ 04 86 31 99 87

Cours à domicile

- John et Socrate Formation (JSF)
- ☎ 06 71 77 50 36

Couture

- DE COUDRE retouches
- CC les Fabres ☎ 06 64 66 85 45

Création

- Créatrice perles et bijoux
- Claire Sifre - 11, lotissement la Tour
- ☎ 06 32 39 78 38

Crêperie

- Crêperie de la Tour
- ☎ 04 42 53 45 06

Déchetteries

- Bouc-Bel-Air ☎ 0810 003 110
- Meyreuil ☎ 04 42 51 28 25

Décoratrice d'intérieur

- Aurélie Estournet
- ☎ 06 03 36 06 90

Dentiste

- Christel Calleya
- Centre médical La Tour
- ☎ 04 42 68 46 07
- Geoffroy Eschrich
- Centre médical La Tour
- ☎ 04 42 68 46 07
- Caroline TRUCO
- CC Intermarché ☎ 04 42 26 17 47

Disco Mobile

- Santo Claude
- 27, av de Provence - La Source
- ☎ 06 70 03 71 72/04 42 68 43 29

Élagage-débroussaillage

- Christophe Guidi
- ☎ 06 68 73 24 06
- Letienne fils et père
- ☎ 06 35 29 34 04/06 29 70 56 49

Électricité

- CB Electricité générale
- M. Ciampini ☎ 06 21 81 13 77
- Thierry EYMAR Electricité
- T2E 6 - 768, route de la Diote
- Dépannage, mise en conformité, travaux neufs et rénovation.
- ☎ 06 64 29 29 02

Équitation

- Equitation Plaisir LECTEZ Isabelle
- 592 route de Simiane
- ☎ 04 42 65 99 31

Expert-comptable

- Cabinet d'expertise Secob
- M. OLLIVERO J-R
- 195 Font Soutane
- ☎ 04 42 08 02 89

Fioul

- BP Super Fioul
- livraison à domicile
- ☎ 06 23 84 33 48
- ☎ 04 91 58 70 27

Gîte rural

- Le Laou
- ☎ 04 42 68 40 04
- ☎ 06 22 24 43 31

Graphisme et Internet :

- Entreprise MYRAKI
- Mireille AGRESTI
- 743, route de Puits Gérard
- ☎ 06 02 18 14 28
- myraki.am@gmail.com
- Zebra Design (Graphiste libéral)
- 34, rue de l'Etoile - Mimet
- ☎ 04 42 68 43 73
- ☎ 06 11 88 10 37

Hamam

- Corinne Tizon
- Quartier les Geines
- Chemin des Vignes Basses
- ☎ 06 23 03 17 24
- www.corinne-esthetique.fr

Hôtel-Restaurant

- Le Grand Puech
- Richard Lepage
- 8 rue Saint Sébastien
- ☎ 04 42 58 91 06

Imprimerie

- D.O.I - DENIS Didier
- ☎ 04 42 12 60 18

BTP

- Techniques Elingues Services
- Saïdi Abdéla - 877 route Puits Gérard
- ☎ 04 42 51 20 72
- Traction Levage
- Causan Marcel ☎ 04 42 65 46 80
- Terrassement
- Arnéado ☎ 06 27 57 62 97

Infirmières

- MICHEL Martine
- La Tour ☎ 06 21 90 42 04
- CADONI François
- ☎ 06 11 50 08 10
- Mme AURIC
- ☎ 04 42 58 03 94
- ☎ 06 18 15 85 28
- Infirmière stomathérapeute libérale
- Barbot Agnès
- ☎ 06 03 80 65 79
- Cabinet d'Infirmiers
- Soins à domicile - AGOSTA Alain
- ☎ 06 17 33 59 84
- BARBAROUX Eric
- ☎ 06 61 71 86 55
- cc Intermarché - Les Fabres
- Infirmière - soins à domicile
- NESTIRI Sylvie
- ☎ 06 24 29 05 50
- Infirmier - soins à domicile
- GALLARDO Christophe
- ☎ 06 20 55 12 99

Jardinier Paysagiste

Débroussaillage

- Axel ROMBAUT
- Prestations en CESU
- ☎ 06 63 73 36 67
- Didier BOUDON
- 9, av. de Provence
- ☎ 04 42 94 27 50
- Arnaud Jonqua
- 47, av. de Provence
- ☎ 06 17 67 88 32

Kinésithérapeutes

- MICHEL Pierre-Olivier
- Centre médical La Tour
- ☎ 04 42 68 46 06
- VAN OOST Jean Luc
- LABROT Rémi - Les Fabres
- ☎ 04 42 51 15 72

Maçons

- CURCIO Ludovic
- maçonnerie générale neuf et rénovation
- 7, rue des Muguets
- ☎ 06 74 59 23 44

Médecins

- Dr BARGIGLI
- Les Fabres
- ☎ 04 42 51 19 43
- Dr Lagache
- Centre médical La Tour
- ☎ 04 42 68 46 01
- Dr SAGE DELAFOREST
- Les Fabres
- ☎ 04 42 65 96 05

Menuiseries

- Menuiserie BARBA
- ☎ 04 42 58 22 75
- CHARLES Rémy
- 298 ch. des Farigoules
- ☎ 06 85 84 10 80

Meublé de tourisme :

- Les Cigales
M. et Mme SANTUCCI
156, chemin de Rigon
☎ 04 42 69 93 79
☎ 06 44 28 06 14
- Le Château - Mme Rempenaut
5, place de l'Église
☎ 04 42 58 95 24

Nettoyage bâtiments

- Gisèle Montès ☎ 06 33 61 71 35

Optique

- La Fée Lunettes
CC Les Fabres ☎ 04 42 64 49 85

Orthophoniste

- Flora RUIZ
Centre médical La Tour
☎ 06 30 87 98 60/06 14 56 76 92

Ostéopathe

- Amandine DANIEL D.O
Centre médical La Tour
☎ 06 84 37 45 20

Pizzeria

- La Mia Pizza
Patrick PARISOTTO
☎ 06 03 54 39 27

Peintre

- Décapage et peinture
100 % écologique
M. Van - 563, route de Gréauque
☎ 06 23 79 01 82

Pension chevaline

- Les écuries de l'Étoile
1343, route du Géant
☎ 06 79 79 41 91

Pharmacies

- Pharmacie des Ecoles
Habert Hervé - 98 Rue Balotesti
☎ 04 42 58 97 62
- Pharmacie des Moulrières
LASRY Stéphane et MIGHIRIAN Marc
☎ 04 42 51 25 85

Photographe

- Magali Batbedat
25, place de la Mairie
☎ 06 11 37 54 18
☎ 09 51 30 46 85
- Marion Kabac - Auteur Photographe
☎ 06 03 68 06 10

Plomberie

- M. Benaddi
123 route du Géant
- Clim é Eau - sanitaire, chauffage
M. Telena ☎ 06 60 70 34 93
- Plomberie - chauffage
M. Bouillard
512 chemin de la Calade
☎ 04 42 12 66 80
☎ 06 19 92 20 18

Prothésiste Ongulaire Diplômée

- Laura Nails
6, chemin du Vallat des Fabres
☎ 06 22 21 30 52
lauranails.artblog.fr

Restaurants

- Café la Ménagère
Centre commercial les Fabres
☎ 04 88 29 46 70
- La Villa de Sire Marin
route de Simiane
☎ 04 42 22 63 36

Restauration à domicile

- Cuisine d'ici et d'Ailleurs
☎ 06 14 74 63 31
www.cuisine-ici-et-ailleurs.com
chef@cuisine-ici-et-ailleurs.com
- Savonnerie

- Savonnerie du Pilon du Roy
Magasin d'usine - M. Kolbac
Chemin du Vallon
☎ 04 42 62 13 38

Salle pour noces et banquets

- Mas de la Ventarelle
M. LORENZATI Guy
☎ 04 42 69 95 98

Serrurerie Ferronnerie

- BM Serrurerie Ferronnerie
Puits Gérard
☎ 04 42 52 94 86
☎ 06 29 38 32 27

Services à domicile

- GPE - Gilles Palmese
217, chemin des Régalets
☎ 06 98 68 42 67

Supermarché

- Intermarché - Les Fabres
☎ 04 42 51 37 98

Tabac Pain

- Press'tiges
Rue Balotesti
☎ 09 84 29 79 25

Tapissier en siège

- M. DA ROCHA
Rue des Mufliers - Les Moulrières
☎ 04 42 65 98 66

Taxi

- Emilie Donnier
☎ 06 29 02 98 98
- M. Henri
☎ 06 21 41 49 35
- M. Laroche
☎ 06 12 69 25 59
- Lise Lorenzatti
☎ 06 71 75 47 84
- Christophe Peyre
☎ 06 29 02 98 98

Travaux d'intérieur

- Peinture, papier peint, revêtement de sol, moustiquaire, store
CARPET Service
J.-C MEGUERDITCHIAN
1118, ch. des Vignes Basses
☎ 06 20 85 12 77
☎ 04 42 58 35 95

Vétérinaire

- Clinique Vétérinaire
FAUX POINT Laurent - Les Fabres
☎ 04 42 58 19 05

Liste des assistantes maternelles de Mimet

Laura BOUDJEMA

435, route de Gardanne - Font de Rigon
09 80 54 36 92 - 06 13 65 32 56

Annie DAUBERTE

1054, route de Gréasque - Les Jérômes
04 42 69 95 67 - 06 19 37 74 50

Jacqueline ESTOURNET

388, chemin des Mineurs - les Fabres
04 42 58 16 40 - 06 95 38 97 28

Marie-Louise FERRA

7, lot. la Pastorale - chemin des Fabres
04 42 58 35 65 - 06 10 49 47 19

Solange FERRA 1103, chemin des Vignes Basses

04 42 61 30 99 - 06 26 33 76 97

Schahrazade FILALI

Route de Simiane - Domaine de Sire Marin - 06 70 52 88 29

Gisèle GALIZZI

409, route de Gardanne - 04 42 58 95 34 - 06 03 35 17 77

Françoise GARCIA

882, le Moulin Rou - 04 42 69 90 13 - 06 03 95 21 68

Virginie HEYDEL

1343, route du Géant - 09 52 18 45 17 - 06 10 13 95 91

Agnès IACOPONI

21 bis, rue Saint Sébastien - 04 86 31 95 36 - 06 38 38 53 44

Sylvie INNOCENTI

chemin des Geines - les Vignes Basses
04 42 68 40 19 - 06 01 85 40 00

Vilay KHAOSANGA

1457, route du Géant
09 80 62 75 70 - 06 52 81 80 94 - 06 52 81 80 94

Françoise LAURENT

278, chemin du Portaou - 04 42 68 45 78

Laetitia LETOT

1073, route du Géant - 06 33 16 32 46

Eléna MASI

18, av. de Provence - la Source
04 42 50 37 96 - 06 14 36 93 70

Corinne MIQUEL BOULIE

37, av. des Mûres - Château-Bas
04 42 64 21 17 - 06 87 15 27 74

Mylène POULIN

1000, Belvédère Sainte Victoire
04 42 68 40 26 - 06 17 26 34 44

Zohra RAHOU

20, av. des Mufliers - les Moulrières
04 42 65 83 63 - 06 29 13 97 97

Alice REMIGEREAU

2304, route du Géant
06 23 57 56 02

Marie-Françoise ROMANET

18, rue Saint Sébastien
04 42 58 96 22

Vanessa TITAUD

26 rue de l'Étoile - Super Gassin
04 42 65 13 72 - 06 42 98 42 89



Nos petits bonheurs

Lyam Pak né le 10 novembre 2013 à Marseille
Domitille Cisamolo née le 14 novembre 2013 à Aix en Provence
Noëlie Michel née le 9 décembre 2013 à Aix en Provence
Ilana Pallatier née le 13 décembre 2013 à Aix en Provence
Martin Uras né le 25 janvier 2014 à Aix en Provence
Niels Ordroneau né le 28 janvier 2014 à Aix en Provence
Marine Caunes Hernandez née le 30 janvier 2014 à Aix en Provence
Luca Cassina né le 15 février 2014 à Aix en Provence
Aurélié Weber-Sorrentino Ott née le 11 mars 2014 à Mimet
Hugo Ingardona né le 11 avril 2014
Chiara Lorenzatti née le 13 avril 2014
Liam Pernisi né le 4 mai 2014

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux parents et leurs meilleurs vœux de bonheur aux bébés !

Nos joies

Marie-Lise Aleu et Eudes Dauphin le 9 novembre 2013
Sandra Clermont et Julien Zara le 22 février 2014
Cécile Etheve et Michel Martinez le 24 avril 2014
Laura-Diana Moza et Jean-Christophe Mouyrin le 10 mai 2014

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent toutes leurs félicitations aux jeunes mariés

Nos peines

Augusta Peretti veuve Fechter le 27 octobre 2013
Emilienne Nicard veuve Michelotti le 31 octobre 2013
Mauricette Giacometto veuve Mahieux le 27 novembre 2013
Andrée Sube le 8 décembre 2013
Maurice Gonon le 9 décembre 2013
Serge Iacoponi le 12 décembre 2013
Françoise Walter veuve Garnerio le 19 décembre 2013
Gérard Laffon le 23 décembre 2013
Joséphine Chiari le 24 décembre 2013
Ginette Terral veuve Salini le 1er janvier 2014
Raymonde Martin veuve Palapoul le 7 janvier 2014
Danielle Despréaux épouse Barthélémy le 8 janvier 2014
Ange Sassano le 10 janvier 2014
Denise Ruiz épouse Casas le 11 janvier 2014
Angèle Carnino veuve Rabey le 14 janvier 2014
Eliane Angelvin veuve Rorato le 20 janvier 2014
Ferruccio Filippi le 25 janvier 2014
Jean Claude Nouira le 1er février 2014
Gilberte Sarrazy épouse Mazzéi le 5 février 2014
Eliane Maffei veuve Marconcini le 8 février 2014
Simone Nicolas veuve Samat le 20 février 2014
Hélène Buisson veuve André le 25 février 2014
Catherine Filipezak veuve Françaix le 27 février 2014
Simonne Oliva veuve Chiarini le 2 mars 2014
Jules Reuschlé le 3 mars 2014
Eugénie Genovèse veuve Arnaud le 6 mars 2014
Yvonne Ruzza veuve Turrel le 26 mars 2014
Alexandre Blumberg le 30 mars 2014
Geneviève Nolin, épouse Fron, le 3 avril 2014
Michel Malicet décédé le 15 avril 2014
Louis Napolitano décédé le 27 avril 2014

M. Le Maire et l'équipe de rédaction de Mimet Information adressent leurs sincères condoléances aux familles éprouvées.

Remerciements

- Madame Hélène Nouira et ses enfants, remercient les amis de Jean-Claude Nouira, *décédé dans l'accident tragique en ce début d'année 2014 sur la Route Départementale RD 8.*
- Nous remercions Madame Lilliane Cerri pour son don au budget des écoles communales par l'achat du CD Mimet-Corté de M. le Maire.
- Nous remercions Madame et Monsieur Martinez pour leur don aux œuvres sociales de la Commune, lors de leur mariage le 24 avril.
- Nous remercions Madame et Monsieur Mouyrin pour leur don, lors du mariage de Jean-Christophe et Diana le 10 mai.

en bref

Distribution du courrier

Les différents services de la Mairie adressent de nombreux courriers aux administrés mimétains (état-civil, parents d'élèves pour la fête des écoles, 3^{ème} Age pour le repas de fin d'année et autre). Trop souvent les courriers reviennent en mairie avec la mention "destinataire inconnu" ou "défaut d'accès ou d'adressage".

Il faut veiller à ce que votre nom soit bien inscrit sur votre boîte aux lettres.

Nous vous rappelons également que votre inscription sur la liste électorale est un acte qui n'est pas que citoyen : Votre inscription permet à la Mairie d'avoir votre adresse et de pouvoir vous joindre. C'est la seule référence administrative dont nous disposons et qui vous permet de ne pas être déconnecté de la vie de la Commune.

Nous vous engageons à vous inscrire sur les listes électorales pour vous permettre d'être contacté lors d'événements municipaux (repas du 3^{ème} âge, identifications des personnes âgées et isolées, etc). Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ne vous plaignez pas d'être mal informés... (Si vous êtes inscrits et mal informés signalez vous en Mairie).



Départ à la retraite de Pampé !

Le vendredi 21 mars 2014, nous avons fêté le départ à la retraite de notre conseiller technique aux Travaux, le Pampé !!

Après 14 années de "bons et loyaux services", Jean-Pierre dit "Pampé" a pris une retraite bien méritée.

C'est avec un engagement sans limite (rémunéré au Smic) que notre Mouliérois sympathique a travaillé pour les Mimétains depuis 2001. Il n'a jamais compté son temps pour être au service de la population.

La rédaction

numéros utiles

La Mairie

Mairie	04 42 12 62 42
Fax :	04 42 58 91 05
école Maternelle de la Tour	04 42 68 40 82
école Primaire la Tour	04 42 58 95 87
Réfectoire de la Tour	04 42 12 62 47
école Primaire des Moulières	04 42 51 37 69
Réfectoire des Moulières	04 42 51 01 75
Centre de Loisirs (IFAC)	06 26 93 79 16
	04 42 58 95 12
Crèche	04 42 54 69 75
C.C.A.S / Mairie Annexe	04 42 51 56 16
Urbanisme	04 42 12 62 35
Ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis et mardis et le jeudi matin de 9h à 12h30	
Encombrants	04 42 51 56 16
Ramassage gratuit tous les mardis matins sur RdV	
Services Techniques	
Responsable	06 19 57 34 47
Secrétariat	04 42 51 35 22
Police Municipale	06 10 07 22 21
	ou 06 14 07 13 83

Bibliothèque Municipale

04 42 51 24 84
Horaires d'ouverture : (fermée lundi et mardi)
Le Mercredi de 9h à 12h et de 14 h à 18h, le Jeudi de 13h à 17h, le Vendredi de 16h à 19h et le Samedi de 9h à 12h.
Nous vous rappelons que le délai pour ramener les livres est de 3 semaines.

Office de tourisme

Maison de la Mémoire de Mimet 04 42 54 16 52
Horaires d'ouverture : le vendredi de 14h30 à 16h30, les samedi et dimanche de 10h à 12 h et de 14h30 à 16h30.

Administrations, divers...

Service des Eaux SIBAM	04 42 04 65 43
Direction des Services Fiscaux	04 42 95 81 00
Sous Préfecture Aix	04 42 17 56 00
E.R.D.F sécurité dépannage	09 72 67 50 13
G.D.F sécurité dépannage	0 800 473 333
La Poste (ouverte de 8h30 à 10h30)	04 42 58 91 00
Paroisse de Mimet	04 42 58 92 20

Urgences et Sécurité

Comité Feux Communal	06 21 86 62 60
Gendarmerie	04 42 58 30 10
Centre Paul Cézanne	04 42 65 61 00
Pompiers	18 ou 04 42 58 93 43
SAMU	15 ou 04 91 49 91 91
SOS médecins (24h/24)	04 42 26 24 00
Centre anti-poisons	04 91 75 25 25
Ambulances	04 42 16 06 06
Pharmacie de garde	3237
A Gardanne, une pharmacie est de garde dans la journée du dimanche	
Drogues Info Service	0 800 23 13 13
Sida Info Service	0 800 840 800
SOS Femmes battues	04 91 24 61 50
SOS Viol	04 91 33 16 60
Enfants maltraités	0 800 051 013



infos utiles

■ Horaires de la Mairie Centre Village

☎ 04 42 12 62 42

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Mardi de 13h30 à 16h30 (fermée le matin)

■ Horaires de la Mairie des Moulières

☎ 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22

(fermée le mercredi)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h30

■ Tickets de cantine

Faites nous parvenir vos chèques libellés à l'ordre de Régie Restauration Mimet par courrier, ou déposez-les dans la boîte aux lettres de la Mairie. Vous pouvez également les faire passer au réfectoire de la maternelle de La Tour le lundi et le jeudi matin en déposant vos enfants.

■ Recensement militaire

Les jeunes nés en 1998 doivent se faire recenser en mairie.

■ Collecte des objets encombrants

Gratuit et à Domicile

L'enlèvement d'objets encombrants est gratuit.

Appelez la mairie au 04 42 51 56 16 et 04 42 51 35 22.

■ Déchetteries

Vous pouvez, dès à présent, apporter les objets encombrants qui ne sont pas ramassés par les services techniques de la commune de Mimet (végétaux, gravats, verres, pneus montés sur jantes, fûts de 100 litres entiers, bailles à mazout, cartons) aux déchetteries de Bouc Bel Air, avenue Thiers : 0 810 003 110, de Meyreuil, rue de Valbriant : 04 42 51 28 25.

La déchetterie de Bouc Bel Air ne prend plus les pneus, uniquement les jantes.

■ Avocat conseil

L'avocat conseil reçoit gratuitement en mairie tous les deuxième jeudis du mois. Les rendez-vous se prennent en mairie

■ Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2014 en Mairie avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité

■ Nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver sur la commune de Mimet.

Soyez les bienvenus !

Nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie.

Au printemps



Présentation du 13^{ème} festival de Théâtre

Jeudi 5 juin 18h30 – Château Bas

Fête des 3 écoles communales

Mardi 10 juin Grande Salle

Cet été

Fête de la Musique

Samedi 21 juin 19h - Au village

Musiciens en herbe ou confirmés sont les bienvenus pour créer une ambiance festive. Venez nombreux, possibilité de restauration rapide sur place. Faites-vous connaître et inscrivez-vous au 04 42 61 07 06.

Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix

Jeudi 26 juin 21h - Château-Bas

Venez écouter le nouveau programme de Jacques Chalmeau et ses 60 musiciens dans la cour d'honneur de Château-Bas.

13^{ème} festival de Théâtre

du 28 juin au 4 juillet

21h30 – Château Bas - Programme détaillé p 29

34^{ème} festival international de

piano de la Roque d'Anthéron

6 et 7 août Château-Bas - 20h

Programme détaillé p 29



Journées bouliste

du 29 au 31 août Château-Bas

6^{ème} challenge de la Mairie de Mimet.

A la rentrée

Forum des Associations

Samedi 6 septembre village

Rendez-vous incontournable du tissu associatif. Vous pourrez vous informer et vous inscrire aux nombreuses activités proposées.

9^{ème} Salon des Arts

du 12 au 23 septembre

Vendredi 12 septembre 18h

Vernissage du salon des arts

Du 13 au 23 septembre Peintures et

Sculptures... Autant de différentes techniques qui seront de nouveau présentées sur les cimaises de la Ferme de la Tour par des artistes provençaux professionnels et amateurs confirmés.

Journées du Patrimoine

13 et 14 septembre

L'office de tourisme nous fera découvrir les différentes facettes de Mimet, de son passé et de son histoire.

24^{ème} Foire aux Miels

Dimanche 5 octobre Centre village

Journée traditionnelle à Mimet où apiculteurs et artisans proposent leurs produits. Diverses animations ponctueront cette journée : exposition, conférences, jeux de piste pour les enfants...

Spectacle cabaret

Dimanche 26 octobre

Salle des Fêtes 16h

L'Atelier du possible présente "Les Piétons de la Nuit" - Les Cabarets de Saint Germain des Prés dans le Paris des années 50, jazz, chansons et poèmes sont portés par un trio intense et virtuose. Une ambiance de cabaret

Aquarelles 22 et 23 novembre

10h à 17h – Ferme de la Tour

Exposition et démonstration d'aquarelle par l'association "Les coloristes mimétains".

Spectacle

Samedi 29 novembre

20h30 – Grande Salle

L'Effet de Noël Compagnie En Avant Scène Spectacle aux multiples facettes : théâtre, musique et chansons, théâtre d'ombres et marionnettes. Tous les archétypes de Noël sont évoqués : le Père Noël, le sapin, l'étoile, les rois mages... De belles surprises pour les enfants et... les grands !

Téléthon

5 et 6 décembre

Animations et démonstrations dans le village.